Bais, chroniques paroissiales

Archives départementales de la Mayenne 527 J 5

Page 01.

Paroisse de Bais

Bais (~~Baudiaca~~, Bediscum), n'était dans l'origine qu'une simple ferme fondée par les évêques du Mans au moment où ils entreprirent la colonisation de leur vaste diocèse. Il serait difficile de dire d'une manière précise l'époque de la fondation de la paroisse de Bais. Ce qui est certain, c'est que Bais existait au VIIe siècle. Le 8 des ides de février l'an cinquième du règne de Clovis II, c'est-à-dire le 6 février 642, St Hadouin, évêque du Mans dicta son testament au diacre et notaire Cadulphe. Il commence par établir l'église cathédrale son héritière et fait diverses donations, entre-autres il donne au monastère de Ste Marie d'Évron le domaine (*de Baudiaca*) de Bais. On peut conclure de là que Bais ancienne dépendance des évêques du Mans existait avant la fin du VIe siècle.

A l'époque de l'invasion des Normands, Bais comme la plus grande partie du diocèse du Mans eut à souffrir du brigandage de ces pirates. Le monastère d'Évron fut détruit et ses propriétés passèrent en d'autres mains. Lorsque le vicomte de Blois voulut le rétablir, il y appela des bénédictins. Dans le diplôme qu'il délivra à ce sujet en 988, l'église de Bais fut comprise parmi les biens donnés à l'abbaye : *ecclesiam quoque (dedit) et terram quoe pertinet ad ysum, cum villa in qua sita est Bediseum.*

Page 02.

Hildebert, évêque du Mans, confirme au XIIe siècle la donation du vicomte de Blois. Dans cet acte on trouve le nom de l'église de Ste Marie de Bais – *Sta Maria de Bedisco*.

Sous l'épiscopat d'Hildebert un grand nombre d'églises furent rebâties dans le diocèse du Mans. On peut citer comme appartenant à cette époque, nous dit Dom Piolin, les églises de St Martin de Laval, de N-D. d'Avesnières, de St Sulpice de Grenoux, de N-D. de Bais.

Le chœur et la nef ne paraissent pas être de la même époque. La nef est plus récente et parait appartenir à la Renaissance. Pour le chœur tout semble indiquer le XIIe siècle. Il y a derrière la boiserie des stalles du côté de l'épitre, une piscine en granit avec colonne au milieu de style roman. La charpente parait également indiquer l'époque romane. Il n'y a point de ferme, les chevrons qui sont en bois fendu se joignent au faîte et sont soutenus intérieurement par des croix de St André.

Pourquoi cette différence entre le chœur et la nef ? Nous ne pouvons répondre que par des hypothèses. La nef avait-elle été détruite et rebâtie dans le style que nous lui voyons actuellement ? Ou bien le chœur n'était qu'une simple chapelle à laquelle on a ajouté la nef pour en faire une église paroissiale ?

Ste Marguerite. Cette dernière hypothèse pourrait bien être la plus vraie. Sur la place du haut bourg, à l'endroit où s'élève maintenant une croix en pierre, il y avait une chapelle dédiée à Ste Marguerite. Cette chapelle, dit-on, avait servi d'église, mais

Page 03.

devenue insuffisante, on fut obligé de bâtir l'église telle que nous la voyons maintenant.

Cette chapelle, parait-il, a été détruite au commencement du siècle. Le dernier cimetière était sur la place au haut du bourg. Ce qui prouve que cette chapelle a dû exister comme église, c'est qu'en 1400 le 18 juillet, Péronnelle de Cröesme, dame de Sillé-le-Guillaume, fit son testament dans lequel nous remarquons qu'elle donne à l'église de Ste Marguerite de Bais deux sous tournois, une fois payés pour prier pour elle.

Maurice, évêque du Mans, 1216-1231, divisa son diocèse en archidiaconés. Le doyenné d'Évron fut soumis à l'archidiaconé de Laval. Bais fit partie du doyenné d'Évron qui se composait de trente-deux paroisses.

Vers 1230 les religieux d'Évron possesseurs du prieuré de Bais, éprouvèrent quelques contestations avec Barthélémy de Bais. Ce seigneur leur contestait le droit de pâturage sur ses terres. A l'article de la mort il reconnut son injustice et s'empressa de la réparer.

En 1231 le chevalier Henri de la Horte accorda aux religieux d'Évron l'usage de la forêt de Mirebel, proche du bourg de Bais pour le chauffage de ce lieu (maintenant bois de Mirebeau).

En 1433 le fameux capitaine anglais Jehan d'Arondel attaque le château d'Orthes appartenant aux comtes de Belin, seigneurs d'Averton. Guillaume de Saint Aubin quitte le château de Chasse-Guerre et court secourir celui d'Orthes. Mais il rencontre dans les landes de Bais qui depuis ont conservé le nom de Batailles, un corps de troupes anglaise commandé par Falstaff qui se rendait à Fresnay et leur livre combat. La victoire reste indécise, mais Guillaume de Saint Aubin ne peut arriver à temps pour empêcher Arondel de s'emparer du château d'Orthes et de le détruire.

Liste des curés de Bais

A part quelques lacunes, à partir de la fin du XVIe siècle, nous retrouvons à peu près le nom de tous les curés de Bais. On retrouve même en 1412 Thomas Lefournier chapelain de N.-D. de Bais qui le 8 9bre reçoit le testament de Catherine des Escottais femme de Jehan Hubert seigneur de

Page 04.

Montesson.

Ce titre de chapelain de ND de Bais semblerait confirmer l'hypothèse émise plus haut ; que le chœur n'était primitivement qu'une chapelle dédiée à la T.S. Vierge, à laquelle on a ajouté une nef pour en faire une église paroissiale.

Le 21 mars 1572 François Jorron, prêtre curé de Bais (*de Bedesco*) passe une procuration devant Marin Le Cavelier prêtre notaire apostolique et royal du Mans, pour opérer la résignation de sa cure en faveur de Mathurin Huchel. En conséquence, le

vicaire général d'Évron présente à l'évêque du Mans pour desservir ladite cure de Bais la personne idoine et capable de Me Mathurin Huchel, alors chapelain de la chapelle St Eloy en l'église cathédrale de ND de Séez. Pourvu de la cure de Bais par l'évêque du Mans, il en prend possession le 1er Xbre 1572 devant Nicolas Beuscher, notaire et tabellion ès courts royaults du Mans et de Bourgnouvel, demeurant à Bais, en la présence de Mes François Boullinière, Guillaume Peschal et Jehan le Gaigneulx prêtres, de René Le Gaigneule, Jehan Mezières et François Chemineau, marchands, tous paroissiens de Bais.

Noble Jacques Bellengier, conseiller du roy en sa court de parlement de Paris, pourvu de la cure parochiale de Bays, en prend possession le 5 9bre 1573 devant Sébastien Bourgoin, notaire au marquisat de Mayenne, demeurant à Bays, par honneste homme Me Françoys Boullinière, prestre, son procureur spécial, demeurant au dit lieu et village de Bays, en présence de discrets maitres Guillaume Peschart et Pierre Bourgoing prestres à Bays, de Michel Bourgoing et Nicolas Lestourneau demeurant au

Page 05.

même endroit.

Le 5 8bre 1583 Nicolas Allart, prestre du diocèse de Lyon représenté par discret Me Estienne Boustier, prêtre, son procureur spécial prend possession de la cure susdite devant Sébastien Bourgoing, notaire, en présence de Me Guillaume Peschart prestre audit lieu, de Pierre Le Gaigneulx sieur de la Guerrière, de Mathurin Le Gaigneux son fils du même lieu et de François Péan secrétaire de l'église de Bais. Cette prise de possession n'eut pas de suite et Jacques Bellengier demeura curé de Bais.

Nicolas Roger, prestre du diocèse de Rouen, demeurant à Paris, ayant été pourvu de la cure de Bais vacante, attendu que le nommé Jacques Bellengier qui la tenait se trouvait titulaire d'autres bénéfices incompatibles, en prit possession devant Pierre Barré, notaire royal à cette résidence le 21 août 1604 par Me René Aubert, advocat au présidial du Mans, en présence de Martin Ernoult sieur de la Forest, sergent royal à Mont(sûrs, de François Belaillé, sergent et notaire de Mayenne, résidant à Bais, de François Bordelay, marchand au même lieu, le René Blanchard et de Sébastien Morayne, clerc au même lieu.

Charles Lambert, prêtre curé de Bais résigne son bénéfice en 1608 au profit de Me Jehan Ricoppin.

Jehan Ricoppin, prêtre, maître ès arts, écolier-juré, immatriculé en l'Université de Paris, étudiant en théologie au collège de Sorbonne à Paris, prend possession de la cure de Bais le 13 avril 1608, devant Me François Fanoys, notaire royal à Mézangers, en présence de MM. Geoffroy Garnier vicaire et Guillaume Bothereau, prêtre à Bais,

Page 06.

de Michel Garnier sieur de la Peslotière demeurant à Bais et de Jehan Conné.

Guillaume Le Pottier, prêtre, nommé à la cure de Bais, en prend possession en 1613 devant Mathurin Gougeon, notaire royal au dit lieu.

Guillaume Le Pottier, sous diacre, est pourvu canoniquement de la cure de Bais qui lui a été résignée par Guillaume Le Pottier, sus nommé et prend possession au commencement de l'année 1628.

Le 9 X^{bre} 1645, suivant acte dressé par François Pilleux, notaire royal à Bais, Me Guillaume Le Pottier prend possession de la chapelle St Blaise ou de la Mesnardière, desservie dans l'église de ND de Mayenne, en présence de Me Etienne Louveau prêtre, curé de Mayenne, Jacques Madré, prêtre y habitué, René Bouju et Julien Couln, demeurant au dit Mayenne.

René Lemesnager, prêtre du diocèse du Mans demeurant à Paris, prend possession de la cure de Bais le 8 9bre 1649, par Me François Hubert, prêtre, vicaire de la paroisse, son procureur spécial, devant Me François Pilleux, notaire royal à Bais, en présence de Mes François Launay, prêtre, aussi vicaire de Bais et Jehan Le Boulanger, prêtre, vicaire de Brecé ; d'honorable René Dugrat sieur de la Mailllardière, demeurant à Champgénéteux, d'honorable René Legentil, sieur du Jardin demeurant à Bais.

En 1657, Me René Lemesnager, curé de Bais, prieur commandataire des prieurés de Champgénéteux et de Bais, se trouvant malade, résigna ses deux prieurés à Me Jean Barbe ; mais cette résignation fut révoquée par lui le 8 8bre de

la même année, suivant acte passé en la présence de Mathurin Bouvier, prêtre à Bais et Pierre Despaignol, médecin à Évron.

Le 3 janvier 1665 devant Mathurin Belaillé, notaire royal à Champgénéteux, messire Jean-Baptiste de Montesson, clerc demeurant au château de la Roche Pichemer, paroisse de Saint-Ouen-des-Oies, ayant été pourvu des prieurés de Bais et de Champgénéteux, comme résignataire de Me René Lemesnager, curé de Bais, prieur commandataire, prend possession de ses bénéfices en présence dudit René Lemesnager, précédemment titulaire et de Jean Pottier, curé de Champgénéteux.

Jean-Baptiste de Montesson, simple clerc, céda en juillet 1669 les prieurés unis de Bais et de Champgénéteux à Michel Rondeau pour entrer dans la carrière des armes et contracter mariage.

En 1672 René Lemesnager, 2ème du nom, prêtre habitué à Bais devint prieur de deux prieurés dont il s'agit, et il prend possession de la cure de Bais le 6 juin 1677 devant Pierre Lefeuvre, notaire à cette résidence, en présence de Mes Mathurin Bouvier, Jean Herbelin, Jean Vincent et René Liger prêtres de la paroisse ; de François Bellaillé sergent royal ai même lieu ; de Geoffroy Desrues, René Rondeau, Charles Lemesnager et Julien Thébault paroissiens de Bais.

En 1681 ledit Lemesnager résigna son prieuré de Champgénéteux et annexe, moyennant un viager de 1 000 livres par an, à Me Jean Bodin, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers. Les armes de René Lemesnager qui vivait encore en 1698 étaient : d'azur à un chevron d'or chargé d'un croissant de gueules.

Page 08.

Noël Lemesnager prêtre demeurant au bourg de Bais, prend possession de la cure le 28 8bre 1727 devant Me Jean Cochon, notaire royal à Izé, en présence du frère Pierre de Hodon, prêtre prieur-curé de Courcité, de Me Jean Lottin, prêtre curé de Champgénéteux, de Noël Rossigneul et René Picquel notaires royaux à Bais, René Hirbec, Thomas Bresteau et Julien Thébault, paroissiens de Bais et Me Pierre Charles Bouteiller, curé d'Izé.

Le dit Noël Le Mesnager, fils de Julien Le Mesnager, sieur du But et de Françoise Goyet sa femme, avait reçu de son père en 1705 son titre sacerdotal sur les biens situés à Laubergerie, paroisse de Bais.

En 1734 Mr Michel Lemesnager établit par testament une rente de 50 livres pour aider à élever au sacré sacerdoce un enfant de Bais. Cette rente est maintenant de 63 frs. Quand il n'y a pas d'élève ecclésiastique, elle reste au bureau de bienfaisance.

Le 29 8bre 1750, devant Joseph Gourdier, notaire royal et apostolique à Mayenne, transporté au bourg de Bais, Me Noël Le Mesnager, curé depuis plus de 20 ans de la cure et paroisse de Bais, sain de corps et d'esprit, mais hors d'état de remplir aucunes fonctions curiales, à cause des fréquentes infirmités dont il est atteint, consent une procuration à l'effet de résigner sa cure an faveur de Me Charles Joseph Guyard, son vicaire, sous la réserve de 400 livres de rente annuelle et viagère. Fait et passé au presbytère de Bais en présence de Me Henry Provost de la Besnardais, curé de Hambers et Julien Guyard, sacriste demeurant au bourg de Bais.

Charles Joseph Guyard prend possession le 18 février 1751 devant le notaire Gourdier, en la présence de Me Henry Provost de la Besnardais curé de Hambers, de Matthieu François Guérif curé de Trans, de Jean Baudrier marchand, Julien Rondeau marchand, René le Messager, François Benard tous paroissiens de Bais.

Page 09.

Le 21 mars 1756 une lampe en argent fut offerte à l'église de Bais par les sieurs René et François Bruneau qui demandèrent en retour la concession d'un banc. Voici le contrat passé entre eux et la fabrique : « *Aujourd'hui dimanche vint unième mars mil sept cinquante-six à l'issue et sortie de la grande messe paroissiale, ditte et célébrée en l'église de la paroisse de Bais. Par devant nous Jean Huard, notaire royal au domaine et au duché pairie de Mayenne pour la résidence de la paroisse de Bais y demeurant ; ont comparu le général des habitants de la dite paroisse de Bais congrégés et assemblés au lieu ordinaire des assemblées et délibérations publiques, après le son de la cloche en la manière accoutumée à la diligence de Me Jacques Deslandes prêtre vicaire et procureur de l'église et fabrique de ladite paroisse de Bais ; et en conséquence de l'avertissement verbal fait au prône de la grande messe paroissiale de ce jour, tendant à ce que lesdits habitants eussent à s'assembler pour délibérer entre eux sur plusieurs affaires concernant les intérêts de ladite église et fabrique dudit Bais, à quoi il est question de pourvoir les dits habitants représentés en les personnes de Julien Thébault, René Mézerette, René Lemesnager, Marin Desnoë, Louis Bruneau, Louis Mergaste, René Mézerette, René Leroy , François Letourneaux,*

jean Bourdier, Louis Piron, Michel Breteau et de François Guyot, marchand apothicaire.

Auxquels ledit sieur Deslandes procureur de l'église et fabrique du dit Bais a remontré que les sieurs François et René Bruneau m[archan]^{ds} leur auraient proposé qu'ils étaient dans le dessein de faire un présent d'une lampe d'argent

Page 10.

à l'église et fabrique de Bais et à toujours et à jamais au moyen de quoi qu'ils demandaient qu'il leur soit accordé par les susdits habitants la place d'un banc de cinq pieds de longueur et trois pieds de largeur à placer dans ladite église dudit Bais proche la chaire et dans le même endroit où est situé le banc desdits sieurs Bruneau sans payer aucun intérêt à ladite fabrique.

Et à l'instant a comparu Me Charles Joseph Guyard, prêtre curé de ladite paroisse de Bais, qui a pareillement représenté aux dits habitants que le présent de ladite lampe proposé par les dits frères Bruneau au profit de ladite église et fabrique de Bais était un ornement honnête, utile et nécessaire pour servir à ladite église dudit Bais, et que la place de banc demandée par lesdits sieurs Bruneau était un intérêt de peu de conséquence qui n'opérait pas un grand objet à ladite fabrique.

Ce que lesdits habitants après avoir conféré entre eux et délibéré ont tous d'une commune voix dit et déclaré qu'ils voulaient bien y consentir.

Et à l'instant ont aussi comparus lesdits sieurs Bruneau qui ont représenté ladite lampe d'argent laquelle en ont fait présent à ladite église et fabrique dudit Bais pour à son profit, laquelle sera exposée en le chœur de ladite église au lieu et place de celle qui y est sans pouvoir l'ôter et en laquelle lampe il y sera mis un cierge allumé toutes les fêtes et dimanches qui se trouveront pendant chaque année par ladite fabrique et à ses dépens.

Et en conséquence de quoi lesdits messieurs Guyard et Deslandes vicaire, et lesdits habitants ont consenti et consentent par ces présentes aux désirs des sieurs Bruneau.

Page 11.

En 1778, M. l'abbé marquis du Castel, curé de Sainte-Suzanne, doyen rural d'Évron, fit la visite des paroisses de son doyenné et constata : que la paroisse de Bais était difficile à desservir ; que l'église était bien tenues ; que le revenu de la Fabrique s'élevait à 360 livres et celui de la cure à 718 livres par an ; que le curé Me Charles Joseph Guyard natif de Mayenne, âgé de 53 ans, administrait avec soin sa paroisse depuis 27 ans, instruisait très exactement et avait su porter beaucoup de fidèles à la piété ; que les vicaires de Bais étaient alors : André-Simon Grippon âgé de 32 ans et Jean-Baptiste Ramard, âgé de 26 ans.

Jean François Vavasseur, prêtre, vicaire de Monsort près d'Alençon, pourvu de la cure de Bais, vacante par le décès de Me Charles Joseph Guyard, en prend possession le 24 mars 1784, devant notaire royal et apostolique, en présence de Messieurs Jean Coulombin et André Simon Grippon, prêtres vicaires, de Jacques Asse, René Boudier, Jean Jardin et Jean Bruneau marchands et Jean-Baptiste Brosset, demeurant tous au bourg de Bais.

André-Simon Grippon alla de Bais vicaire à Sablé où le trouva la révolution. Au moment de la révolution le clergé de Bais se composait de MM. Vvasseur, curé, Lair de la Motte et Guiet vicaires.

M. Vavasseur refusa le serment pur et simple à la constitution civile du clergé, seulement il publia le mandement de l'évêque de la Mayenne ce qui le fit passer pour assermenté. D'autres disent qu'il prêta le serment avec des restrictions qui le rendaient catholique ; mais l'acte municipal ne renfermant pas ces restrictions, Vavasseur refusa de le signer. Ce ne fut donc pas un

Page 12.

schismatique enthousiaste. Il n'en fut pas de même de Lair de la Motte son premier vicaire qui apostasia et devint commissaire du pouvoir exécutif. Il fut assommé par les chouans en 1799 et mourut quelques jours après dans la maison qu'il habitait et qui fait le coin de la rue à droite en montant aux Petits Champs. Cette maison qui avait appartenu à Dupuis, tailleur, appartient maintenant à M. Maignée.

Le second vicaire René Joseph Guiet refusa tout serment et s'exila en Allemagne. Il e parcourut les divers états, puis il passa en Italie et devint précepteur du fils du doge de Venise. Il fut aussi aumônier dans l'armée des princes. Rentré en France en 1802 il fut successivement curé de Milesse, de Ballon, de Malicorne, de Changé-lès-le Mans et mourut chanoine honoraire du Mans le 23 9bre 1844 âgé de 79 ans.

Chapelle de la Moysière.

François Fourny sieur de la Mussardière fonda dans l'église de Bais la chapelle de la Moysière dont les titulaires connus sont : 1e. René Ambroise Morin, prêtre de Mayenne, mort en 1779 paisible possesseur de la prestimonie de la Moysière paroisse de Bais. 2e. Christophe Gournay prêtre curé de Champaissant, doyen rural de Bonnétable, fut présenté à l'évêque du Mans pour la chapelle de la Moysière par dame Marie Morin veuve du sieur Jean Trippier de la Grange, négociant à Mayenne, parente du fondateur, et accepté avec l'assentiment de M. Charles Joseph Guyard, curé de Bais. Il en prit possession le 5 mai 1779 en présence de Michel Robillard marchand de drap et procureur de la fabrique de l'église de Nais ; de Jacques Boudier, sieur de Laubrière, bourgeois du lieu, de Joseph Mesnager

Page 13.

Tisserand, sacriste au même endroit.

Le trente juillet 1748 devant Me Jean et André Les Berthelot, notaires à Izé et Thomas de Courceriers, Julien Huet marchand et Catherine Métairie sa femme, demeurant au château de la Vaudelle, paroisse de Bais, donnèrent pour titre sacerdotal à Nicolas Huet leur fils, étudiant en théologie au séminaire du Mans, 50 livres de rente annuelle et viagère sur des immeubles situés à la Meslerie en Douillet. Devenu prêtre, Nicolas Huet fut nommé vicaire à Bonnétable, il prit ses grades universitaires et fut pourvu en janvier 1759 de la cure de Sargé-lès-le-Mans. En 175 il fut nommé chanoine prébendé de la cathédrale, et en 1767 promoteur du chapitre. En 1792 ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il fut arrêté et conduit à Nantes le 3 août, et logé au château de cette ville. Etant tombé malade il fut transféré

à la maison des Carmélites, où Sébastien Anjubault, curé de St Jean d'Assé trouva le moyen de s'introduire pour veiller sur son protecteur et allé. Ce dernier fut renvoyé au Mans d'où il revint à Saint-Pierre-de-la-Cour son pays natal et u mourut en 1799 chez Jean Bernard, époux de Marie Huet, son neveu par alliance. Ce chanoine, malade, dût rester à Nantes jusqu'à l'arrivée du conventionnel Carrier qui le fit jeter dans la Loire dans la nuit du 3 au 4 9bre 1793.

Le 6 8bre 1752 René Lemesnager, chirurgien et Suzanne Brosset sa femme, demeurant à Bais, donnent en titre sacerdotal à René Michel François Lemesnager, leur fils, 50 livres de rente viagère sur l'auberge du Lion d'Or, sise au bourg de Bais.

En 1780 le 23 7bre René Marie Boudier et Jean-Baptiste Marin Boudier furent nommés au Mans

Page 14.

Ils étaient tous deux fils de René Boudier sieur de la Hellonnière et de Renée Hisrbec sa femme, paroissiens de Bais. Frère Jean-Baptiste-Marin Boudier, chartreux à Notre Dame du Parc en Charnie. Ayant refusé le serment à la constitution il fut déporté en 1793 dans l'ile anglaise de Jersey, mais il rentra plus tard en France et mourut au sein de sa famille.

1789. Le cahier des doléances plaintes et remontrances adresses, suivant les ordres du roi Louis XVI par les habitants de la paroisse de Bais fut rédigé le 6 mars 1789 en assemblée générale et signé : Henri Thébault ; Blondin ; Boudier-Hellonnière ; Tulard ; Jacques Assz ; René Gaugain ; Michel Bourgault ; Michel Cottereau ; J. Thébault ; F. Guesne ; Jean Brun ; Mathurin Barreau ; René Bouvier ; Michel Bruneau ; Etienne Hureau ; Julien Huet ; A. Guyot ; G. Huet ; Jean Bruneau ; Joseph Lochet ; Etienne Joly ; L. Chauveau ; Marin Bruneau ; Nicolas Brochard ; Michel Robillard ; Nouard ; Louis Baudoin ; Jacques Bouvier ; Hirbec (notaire) ; Mardret ; syndic ; et Lair de la Motte, vicaire, greffier

Les électeurs primaires de Bais désignèrent en même temps Marie Anne Hirbec, notaire royal et Michel Robillard, marchand audit lieu ; pour aller au Mans prendre part à l'élection des députés du tiers-état de la province du Maine aux Etats Généraux du royaume, convoqués par le Roi.

Le 19 7bre 1799 les chouans mirent le feu aux quatre coins du bourg dont une partie fut brûlée. Cet acte de vandalisme avait fortement irrité les habitants de Bais, mais il ne faut pas le mettre au compte des vrais chouans qui combattaient pour la religion et pour le roi. Dans nos contrées il y eut un certain nombre de pillards qui parcoururent le pays sous le

Page 15.

nom de chouans et qui ne commirent que des brigandages.

Nous ignorons ce qu'est devenu M. vavasseur pendant la révolution, mais ce que nous pouvons constater c'est qu'il est revenu à Bais quelques mois après la chute du Directoire. Pendant les quelques jours qu'il passa à Bais il bénit, comme curé, le 2 août 1800 le mariage de Jean Gaugain avec Jeanne Cosnard, et fait du 29 juillet au

58 août, 39 baptêmes sous condition. A partir de cette époque nous ne le voyons paraitre nulle part.

Au mois d'octobre 1800 nous voyons le premier acte de baptême fait par M. Lefebvre missionnaire catholique de Bais, qui dessert la paroisse jusqu'en février 1803.

Le 3 mars 1803 M. Charles Pierre Paulmier, né à Saint-Nicolas-du-Mans le 12 mars 1741, curé de Ballon en 1775 et de Saint Etienne de Sillé en 1780, fut nommé curé de Bais où il mourut le 22 mai 1812 à l'âge de 71 ans. Il avait refusé le serment et il avait été exilé à Jersey en 1792.

Pendant la révolution l'église de Bais avait été entièrement dévastée ; on en avait fait un temple décadaire et la troupe y avait même caserné. M. Palmier la restaura du mieux possible, il fut un ange de paix au milieu de son peuple qui avait conservé une profonde irritation politique de l'acte de vandalisme des chouans qui avaient brulé le bourg.

L'église de St Etienne de Sillé dont M. Paulmier avait été curé fut démolie pendant a révolution. Ce M. Paulmier, dit l'abbé Aubry, n'était pas un esprit brillant mais judicieux et solide, il étudiait et priait sans cesse. M. Dumouriez l'avait en si haute estime qu'il le fit nommer curé de 1ère classe par un décret impérial du 14 mars 1808.

M. Bouttier remplaça M. Paulmier décédé dans la cure de Bais qu'il posséda jusqu'en 1825, époque

à laquelle il passa sur sa demande à la simple desservance de Pincé, canton de Sablé.

Pendant son séjour à Bais, M. Bouttier eut successivement pour vicaires : MM. Augustin Bourdon en 1814, Drouin de 1815 à 1816 ; Bonnel de 1816 à 1818 ; Fortin d'octobre 1818 à mai 1819 ; Deshayes d'août 1820 à juillet 1823 ; Foulon de juillet 1823 à août 1825.

M. Mégret, prêtre distingué par ses talents fut le successeur immédiat de M. Bouttier. Il fut témoin lors de la révolution de juillet 1830 des extravagances commises à Bais par quelques hommes exaltés à la tête desquels figurait Boudieu-Colouzière notaire et Drouet huissier.

Quelques mois après son arrivée à Bais, M. Mégret eut le bonheur d'installer solennellement les Sœurs de la Charité d'Evron dont voici le procès-verbal : *Le 4 8bre de l'an 1825 à huit heures du matin les membres des administrations, un grand nombre d'habitants, environ 80 petites filles, étaient réunis à l'église de ND de Bais ainsi que l'école des petits garçons. On a célébré une messe solennelle du St Esprit afin d'attirer les bénédictions du ciel sur l'établissement des sœurs de la Charité qui peut procurer et qui, nous l'espérons, procurera un bien immense parmi les jeunes personnes du sexe. Après la messe on s'est mis en marche processionnellement pour conduire les sœurs au nombre de deux, savoir : Sœur Emilie Beury supérieure et sœur Félicité Rougé, à la maison qui leur était destinée. Après la croix marchaient sur deux lignes tous les petits garçons de l'école, suivaient les petites filles qui devaient faire partie de*

l'école, également sur deux lignes ; venaient ensuite les deux sœurs auprès desquelles marchaient le clergé et les autorités qui étaient suivies d'un très grand nombre d'habitants. En allant

Page 17.

on a chanté les litanies de la Ste Vierge. Rendus à la maison destinée aux sœurs, M. le curé ayant béni la maison et le jardin on y a introduit les sœurs après quoi on est reparti dans le même ordre pour retourner à l'église n chantant le Te Deum. On a terminé cette cérémonie par la bénédiction du S. Sacrement. Tel est l'ordre dans lequel on a procédé à l'installation des sœurs de la Charité d'Evron. Fait à Bais au lieu ordinaire des séances jour et an que dessus. Signé Bruneau, maire. Gallery de la Tremblaye. Mégret curé de Bais, Brosset, Huard.

Extrait du registre des délibérations du Bureau de bienfaisance.

La 1ère République après avoir d'abord chassé les sœurs avait fini par comprendre la nécessité de les rétablir. Nous pouvons e juger par la correspondance de la sous-préfecture de Mayenne avec le maire et les membres du bureau de bienfaisance de Bais.

Mayenne 4 frimaire an 11 d la République française, une et indivisible.
Le sous-préfet de l'arrondissement communal de Mayenne
Aux citoyens membres du Bureau de Bienfaisance de Bais.

Citoyens

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'arrêté du préfet en date du 3 vendémiaire où vous verrez avec plaisir combien il a à cœur de rétablir la société des sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Il ne pouvait vous donner des aides plus zélées et plus exercées dans l'art de soulager toutes les espèces de misères attachées à l'humanité …..

Signé : Chevalier

Mayenne 4 frimaire an 11 d la République française, une et indivisible

Page 18.

Le sous-préfet de l'arrondissement communal de Mayenne. Au citoyen maire de Bais

Citoyen

J'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires de l'arrêté du préfet du 3 vendémiaire dernier relatif au rétablissement de l'intéressante association des sœurs de la Chapelle-au-Riboul.
Veuillez bien déposer l'un dans vos archives et remettre l'autre au Bureau de Bienfaisance du ressort de votre justice de Paix, avec la lettre que je lui écris et dont vous voudrez bien prendre lecture. Je suis persuadé que comme lui et avec lui vous seconderez de tous vos efforts les vues bienfaisantes du préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé Chevallier.

Suit l'arrêté du préfet que l'on pourra retrouver dans les archives du Bureau de bienfaisance.

Puisse la 3ème République ouvrir aussi les yeux et finir par comprendre que la laïcisation à outrance sera plutôt un mal qu'un bien pour la France.

Donation de Mlle Leroyer de Changé. Le 26 mai 1827 Mlle Leroyer de Changé, propriétaire à Alençon fit donation entre vifs aux pauvres de Bais de la métairie de Préoudré et de Bois Jean, situées paroisse de Trans, dont elle se réserva l'usufruit jusqu'à sa mort, arrivé le 30 9bre 1836. Le bureau de bienfaisance de Bais, par une délibération du 19 8bre 1827 accepta la donation avec les clauses et conditions contenues dans le dit acte, conservé aux archives du bureau de bienfaisance et de la commune et dont je détache ce qui regarde les sœurs : *Le donataires sont spécialement chargés d'établir et d'entretenir des sœurs d'Evron dans la*

Page 19.

Commune de Bais pour y fonder un hospice, où ces sœurs devront loger, soigner et médicamenter autant de pauvres malades et d'enfants orphelins que l'établissement en pourra contenir et dont deux tiers seront pris parmi les plus pauvres de la commune de Bais et un tiers parmi ceux de la commune de Trans.

Les mêmes sœurs devront aussi instruire le nombre d'enfants pauvres de la commune de Bais seulement, susceptibles d'être reçus dans l'établissement en leur apprenant à lire, écrire, calculer et en les disposant pour la première communion ; seront sensés pauvres (relativement à l'instruction gratuite des externes) ceux dont les parents ne jouissent pas de cent cinquante francs de revenus.

Si la Congrégation d'Évron manquait de sujets pour envoyer à l'hospice qui devra être établi à Bais, l'administration de cet hospice devrait les remplacer au plus tôt par des sœurs de St Vincent de Paul à la réquisition qui en serait faite par M. le maire et M. le curé de Bais qui seront de droit principaux administrateurs et s'adjoindront au besoin les membres qu'ils choisiraient pour composer l'administration du dit hospice.

C'est une condition expresse de la présente donation qu'il sera dit par un prêtre de la paroisse de Bais, s'il n'y a pas de chapelain attaché à l'hospice, une messe tous les vendredis de chaque semaine à l'intention et pour le repos de l'âme de la donatrice et de celles de ses parents défunts ou amis suivant ses intentions ….

En cas d'inexécution des clauses et conditions de la présente donation les héritiers de Mlle de Changé donatrice auraient le droit de rentrer en propriété, possession et jouissance des biens donnés.

Confrérie du Mont Carmel. Le 28 août 1826 à la prière de M. Mégret, la Confrérie du Mont Carmel fut canoniquement érigée

Page 20.

dans l'église de Bais par Mgr Claude-Magdeleine de la Myre évêque du Mans. Le 2 mars 1833 par un décret de Mgr Carron, le curé de Bais fut établi à perpétuité directeur de ladite confrérie. Les authentiques conservés aux archives sont transcrits dans le registre des ordonnances épiscopales.

M. Mégret quitta Bais pour une cure plus importante dans la Sarthe, à Mamers, au mois d'août 1832. Pendant son séjour à Bais il eut successivement pour vicaires : M. M. Persigan, du mois d'octobre 1825 au mois de juin 1828. Il est mort chanoine de la cathédrale du Mans, âgé de plus de 80 ans ; M. Lelasseux, du mois d'aout 1828 au mois de janvier 1833, qui fut successivement curé de Jublains et de Gorron où il est mort en 1883.

M. Poulain, curé de Jublains fut nommé curé de Bais au mois de décembre 1832, il y resta jusqu'au mois de juillet 1846, époque de sa mort. C'est M. Poulain qui a fait faire le baldaquin de l'église. Il eut pour vicaires : M. Poulain, son frère, de janvier 1833 à 9bre 1834, lequel devint ensuite curé de Montourtier où il est mort en 1881 ; M. Jouannault de 9bre 1834 à mai 1835 ; M. Barré d'Évron de juin 1835 à juin 1841 ; M. Fouqué d'août 18/41 à juin 1848. Ce dernier est mort prêtre habitué à Saint-Cyr-en-Pail.

M. Galienne, curé de Saint-Georges-le-Gaultier fut nommé à la cure de Bais le 23 7bre 1840. Il y est resté jusqu'au 22 9bre 1869, époque de sa mort. Il fit refaire en mortier les voûtes du chœur et de la nef qui étaient en bois comme celles des bas-côtés. Quelques mois avant sa mort il avait fait l'acquisition de la grosse cloche. Les deux autres avaient été achetées du temps de M. Poulain.

Page 21.

Il eut pour vicaires : M. Fouqué pendant deux ans ; M. Chauvin de juin 1848 à septembre 1895, mort curé de Marcillé en 1889 ; M. Géré d'octobre 1856 à octobre 1858. Devenu jésuite il est mort en Chine ; M. Gasté d'octobre 1858 à avril 1860, époque à laquelle il se fit Oblat de Marie et partit dans les missions avec Mgr Grandin ; M. Leroyer d'avril 1860 à septembre 1863, maintenant doyen d'Ambrières ; M. Bonneau de septembre 1863 à juin 1866, maintenant curé d'Hambers ; M. Pavy de juin 1866 à mars 1870, maintenant curé de Brecé.

M. Julien Broust curé de Chantrigné fut nommé à la cure de Bais le 13 février 1870. M. Broust né à Villepail en 1814 avait été vicaire de Larchamp, d'Ernée et de N-D. de Mayenne. Il eut pour vicaires : M. Hilbert, de mars 1870 à février 187, maintenant prêtre habitué d'Ernée ; M. Deshayes de Renazé, de février 1871 à juin 1874, mort curé de Saint-Martin-de-Villenglose ; M. Rotureau de Gorron, de juillet 1874 au 11 mars 1876, époque de sa mort ; M. Billet qui est vicaire à Bais depuis le 20 mars 1876 (Bais 30 mai 1892).

Construction du presbytère. L'ancien presbytère situé auprès de la rivière est maintenant habité par M. Guilleux, médecin, a été vendu en 1872 au prix de 12 000 f. par M. Broust à M. Constant Janvier. C'est avec cette somme et les fonds de la Fabrique que M. Broust a fait bâtir celui que nous habitons depuis le 18 janvier 1879. Dans l'acte de vente consenti par le conseil municipal il est dit que le nouveau presbytère sera communal au même titre que l'ancien ; ors on ne voit nulle part que l'ancien ait été vendu pendant la révolution, donc le nouveau doit appartenir à la Fabrique. On trouve l'acte de vente des bâtiments de services en exécution de la loi du 28 ventôse an 4ème (archives de la préfecture), mais on ne retrouve point l'acte de vente du presbytère.

Page 22.

Voici les raisons qui ont occasionné la construction du nouveau presbytère dans l'emplacement où il est actuellement : en arrivant à Bais, M. Broust voyant le presbytère en mauvais état, humide et malsain, songea à le reconstruire. Dans ce but il fit adresser un plan dans lequel le rez-de-chaussée devait être converti en cave avec un perron pour monter dans la maison, mais n'ayant que 6 000 f. en caisse et trouvant M. Janvier qui lui offrait 12 000 fr. de l'ancien, (conditions avantageuses puisque dans les partages de M. Janvier il n'a été estimé qu'à 9 000 fr.) il passa aussitôt avec lui un acte de vente qui fut ratifié par l'autorité compétente. Ce fut après cette vente que M. Broust acheta l'emplacement du nouveau presbytère au prix de 3 000 fr. La proximité de l'église était un grand avantage pour l'ancien mais par ailleurs il avait de grands désagréments. Il était humide et malsain ; en été on ne pouvait plus sortir au jardin après le coucher du soleil sans sentir la fraicheur monter aux jambes. Dans sa chambre M. Broust m'a dit avoir souvent trouvé de la rosée sur la couverture de son lit. En outre de tout cela l'eau a souvent envahi la maison. Le 20 juin 1889 entre autres, un orage épouvantable s'étant abattu sur Bais, l'eau monta à plus de 0m 701 dans l'ancien presbytère. Tous ces désagréments ne sont point à redouter dans le nouveau. Du reste si plus tard on venait à reconstruire l'église on pourrait en changer l'orientation, mettre le chevet du côté du nouveau presbytère et l'entrée sur la place avec un magnifique perron. Le presbytère actuel a été construit par

Page 23.

M. Pierre Foubert architecte à Sillé-le-Guillaume. La pierre a été tirée à l'entrée sous les piles du portail.

Restauration de l'église. Après la construction du presbytère M. Broust s'occupa de la restauration de l'église qui a été complétement transformée. C'est M. Faubert qui a été l'architecte et le directeur de toutes ces réparations.

Le premier travail fait à l'intérieur de l'église a été la reconstruction des bancs qui ont été posés au mois de mai 1878. Ensuite M. le curé fit construire les deux sacristies pour remplacer celle qui était au chevet de l'église et qui a été démolie afin de pouvoir ouvrir la grande verrière qui est au fond du chœur. A part le cintre et les meneaux, cette fenêtre existait toute entière, il n'y a eu qu'à la déboucher ; l'autel avec le baldaquin se trouvant à peine à 2 mètres de la sainte table a été reculé au mois de septembre 1881 ; Le chœur fut en même temps baissé d'une marche et pavé avec des pavés d'andrezium.

Extérieurement l'église a été recrépie et la couverture complètement refaite. A l'intérieur tous les murs ainsi que la voûte du chœur et de la nef ont reçu une couche de plâtre. Les voûtes des chapelles et des bas-côtés qui étaient en bois ont été refaites à neuf. Le baldaquin et le chœur ont été décorés à la fin de l'année 1887 par M. Lebassé peintre à Sillé.

Mission donnée à la paroisse par R.P. Rédemptoristes. Tout en s'occupant du côté matériel M. Broust ne négligea point le côté spirituel de sa paroisse à laquelle il a donné deux grandes missions. La première en 1876 fut prêchée par trois RRPP Rédemptoristes d'Argenton. Elle eut un succès magnifique. C'est pour conserver le souvenir de cette

mission que l'abbé Boudier, prêtre habitué à Bais fit une souscription dans toute la paroisse afin de pouvoir ériger le beau

Page 24.

calvaire placé entre la route de Trans et d'Izé. Le terrain a été donné par M. l'abbé Boudier. C'est lui qui a dressé et fait exécuter le plan ; il a lui-même posé le calvaire qu'il était allé choisir à Lannion. Tous les charrois ont été faits par les habitants.

Mission des RR. Oblats. La seconde grande mission a eu lieu à la fin de l'année 1885. Voir la relation qui fut envoyée à le Semaine religieuse : *Une mission a été donnée à la paroisse de Bais par les RRPP Montfort et Thévenon, missionnaires de Pontmain. Cette mission qui a duré depuis le second dimanche d'Avent jusqu'au 27 décembre, s'est faite sous les heureux auspices de la TS. Vierge, car la première cérémonie é été l'érection dans l'église d'une statue de ND de Pontmain. Cette statue d'une hauteur de 2 mètres est élevée sur un trône de nuages. Ainsi placée sous la protection de Marie la mission ne pouvait pas manquer de produire les plus heureux effets dans la paroisse. Les exercices ont été suivis avec enthousiasme dès les premiers jours et les retours à Dieu ont été nombreux. On a compté près de treize cents communions. La communion générale des femmes a eu lieu à la messe de minuit et celle des hommes le dimanche 27, jour de la clôture. Quel beau spectacle que cette communion des hommes. L'église était remplie et plus de 500 ont pris part au banquet eucharistique. On voyait ces cœurs généreux, comme au jour de leur 1ère communion, s'avancer avec ordre et recueillement pour recevoir le Dieu trois fois saint. La joie était manifestement peinte sur tous les visages.*

Mais cette joie a eu un nouvel épanouissement dans la cérémonie du soir. Un magnifique Christ reposant sur un brancard richement décoré é été

Page 25.

porté en triomphe par les jeunes gens jusqu'à l'église où il a été planté comme souvenir de mission. Ce Christ qui est un moulage, dû au talent de M. l'abbé Boudier, est un véritable chef-d'œuvre. L'expression de la figure a quelque chose de saisissant, on y lit la douleur et la joie, la résignation suprême de Jésus mourant volontairement pour le salut des hommes. Ce jour a été un véritable triomphe pour la croix ; près de 3 000 personnes de Bais et des paroisses voisines formaient son escorte. La foule était calme et recueillie. Le nombre de ceux qui avaient résisté à la grâce était relativement petit en voyant ce spectacle imposant ils paraissaient mornes et silencieux, ils se sentaient comme écrasés sous le triomphe de la croix ; ils voyaient que malgré tous leurs efforts la foi n'est pas encore morte dans les cœurs. A la vue de cette belle manifestation ils pouvaient bien redire avec vérité cette parole de Julien l'Apostat[1]: *tu as vaincu Galiléen*. Oui le Christ a véritablement vaincu, il est le roi des cœurs et ils les attire à sa suite. *Christus vincit Christus regnat Christus imperat*. Cette fête a donc été une journée à jamais mémorable pour la paroisse de Bais. Puisse-t-elle en conserve longtemps le souvenir et demeurer toujours fidèle à sa foi.

Voici la liste des jeunes gens qui ont porté la croix : Victor Hubert ; J-M ; Périgais, J ? Beucher, Emile Gourdin, Vital Mézière, Alphonse Guesné, Julien Renard, Joseph Bedouet, J-M. Sauvage, Auguste Plard, Joseph Manson, Modeste Fleury, Visctor

Dioré, Lucien Sauvage, Louis Coutel, Joseph Mézière, J-B. Fouillet, Joseph Béasse, Emile Mézièren Auguste Guesné, Constant Fleury, Julien Dioré, Henri Cornu, Jules Janvier, Ouis Pelouin, Emmanuel Tertre, Alphonse Rondeau, René Jardin, Joseph Favris, Visctor Boitière, Auguste Morice, Julien Cochon, Louis André, Auguste Jardin, Pierre Rouault ;

Page 26.

Adrien Landais, Patrice Lemoine, Octave Richer, Emile Rayon, Clovis Rondeau, Eugène Bilheux, Valentin Mortier, Auguste Chevreuil, Frédéric André, Eugène Boitière, Frédéric Fouillet, B. Grudé, Barnabé Gougé, Eugène Moitet.

Les deux anges adorateurs suspendus aux deux buts de l'autel ont été faits par M. l'abbé Boudier.

M. Broust a été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Laval le 13 juin 1881. Il a célébré ses noces d'or le 19 juin 1888 entouré d'un grand nombre de confrères et d'une grande partie de la population.

Donation en faveur des pauvres de Bais. Legs Drouet. M. Clovis Drouet fils de l'ancien huissier a fait aux pauvres de Bais un legs qui s'élèvera plus tard à 2 000 fr. de rente annuelle. Il est stipulé dans le testament que ce legs doit être distribué par les soins du curé de Bais. Cette distribution se fait en argent deux fois par an.

Legs Veillard. M. Veillard mort le 13 X^{bre} 1869 a légué aussi aux pauvres de Bais une rente de six cents fr. à distribuer également par les soins du curé de Bais. Ce legs a été approuvé par un décret présidentiel du 28 juillet 1874. M. Broust faisant partie du bureau de bienfaisance n'a jamais distribué ce legs personnellement.

Nombre des personnes qui ont communié à Pâques.

Voici le nombre des personnes qui ont fait leurs Pâques chaque année (dans ce nombre ne sont pas compris les enfants du catéchisme).

En 1877 : 1125 dont 438 hommes et 687 femmes

En 1878 : 1074 dont 426 hommes et 648 femmes

En 1879 : 1055 dont 384 hommes et 671 femmes

En 1880 : 1126 dont 414 hommes et 712 femmes

En 1881 : 1090 dont 401 hommes et 689 femmes

En 1882 : 1049 dont 398 hommes et 651 femmes

En 1883 : 1063 dont 404 hommes et 659 femmes

Page 27.

En 1884: 1048 dont 388 hommes et 660 femmes

En 1885 : 1082 dont 395 hommes et 687 femmes

En 1886 : 1115 dont 413 hommes et 702 femmes

En 1887 : 1090 dont 415 hommes et 677 femmes

En 1888 : 1079 dont 420 hommes et 659 femmes

En 1889 : 1071 dont 401 hommes et 670 femmes

En 1890 : 1059 dont 402 hommes et 657 femmes

En 1891 : 1094 dont 415 hommes et 679 femmes

En 1892 : 1292 dont 522 hommes et 774 femmes. Le carême a été prêché par le R. P. Montfort.

Les deux confessionnaux qui sont la copie de ceux d'Hambers ont été faits par Emile Rayon menuisier. Ils ont été placés pour le 15 août 1871. En 1893, il y a eu 1104 pascalisants dont 430 hommes et 674 femmes.

Un second vicaire à Bais. M. Broust en raison de son grand âge ne pouvant plus remplir régulièrement toutes les fonctions du saint ministère demanda à monseigneur un second vicaire pour le suppléer. C'est pourquoi M. l'abbé Alphonse Chapron a été nommé vicaire à Bais le 1er 7bre 1892.

Les deux petits autels qui sont l'œuvre de M. Blaizol, sculpteur à Sillé ont été placés l'un au mois de novembre 1892 et l'autre au mois de mars 1893.

(En 1894 il y a eu 1096 pascalisants dont 432 hommes et 664 femmes).

La décoration des deux petits autels a été faite par M. Lefeuvre peintre au Mans au mois de septembre 1894.

Le chemin de croix qui décore si bien les murs de notre église est dû à la générosité de madame Lecureul et de sa sœur mademoiselle Félicité Jardin. L'érection solennelle en a été faite par M. Broust, curé doyen, chanoine honoraire dûment délégué, le vendredi saint 23 mars 1894.

Page 28.

En 1895 il y a eu 1102 pascalisants dont 438 hommes et 664 femmes.

En 1896 il y a eu 1074 pascalisants dont 422 hommes et 652 femmes.

En 1897 il y a eu 1095 pascalisants dont 432 hommes et 663 femmes.

Construction d'une école libre de sœurs 1895-14896. Mme Héloïse Jardin veuve de M. Marin Lecureul a fait bâtir à la Patrière une maison pour une école libre de sœurs, composée d'un pavillon pour le logement des religieuses et de quatre classes symétriquement disposées. L'emplacement acheté au nom de M. et de Mme Vital Lecureul et de Mlle Marie Lecureul d'Evron, ses neveu et nièces, a été payé par elle. Elle a en outre versé trente mille francs pour la construction. Mlle Marie Lecureul a fourni trois mille francs, et le reste (quatre cent quatre-vingt-quatre francs) a été fourni par M. Broust, curé-doyen au moyen de dons de provenances diverses. M. Broust s'est chargé en outre de faire faire, au moyen des dons de mêmes provenances, l'ameublement des classes. En faisant cette œuvre Mme Lecureul a exprimé le désir que la chapelle mortuaire de la famille Lecureul-Jardin fut entretenue par les sœurs.

Mission des R.R. Pères Capucins. Du 31 janvier au 21 février 1897 les R.R.P. Barthélémy et Joachim, capucins, ont donné une mission, à la paroisse de Bais. Cette mission a été suivie avec enthousiasme et a produit les plus heureux fruits de conversions. La clôture s'est faite solennellement par la plantation d'un calvaire dans la cour de l'école libre des sœurs. Le Christ a été porté en triomphe au milieu des rues magnifiquement décorées depuis le haut du bourg jusqu'à la Patrière.

Page 29.

Le nombre de pascalisants en 1898 a été de 1048 dont 401 hommes et 647 femmes.

Le nombre de pascalisants en 1899 a été de 1052 dont 403 hommes et 649 femmes.

A la fin de février 1900 M. Broust fit donner une dernière grande mission à l'occasion du Grand Jubilé. Elle fut prêchée par le R.R.P.P. Samson et Brullard, Oblats de Marie. Cette mission fut très suivie et produisit beaucoup de bien dans la paroisse. Ce fut la dernière mission, que M. Broust procura à sa paroisse. Il mourut dix-neuf mois après le 16 novembre 1902 à l'âge de 88 ans moins onze jours. Il avait été près de 33 ans curé de Bais. Monseigneur Le Hardy du Marais l'avait nommé chanoine honoraire de sa cathédrale le 13 juin 1881.

Bais, notes historiques

Archives départementales de la Mayenne **527 J 6**

Page 01.

Commune et paroisse de Bais

I- Origines

1- Bais n'était, à l'origine, qu'une simple ferme fondée par les évêques du Mans, au moment où ils entreprirent la colonisation chrétienne de leur vaste diocèse. Il serait difficile de dire, d'une manière précise, l'époque de la fondation de la paroisse de Bais. Cependant Bais devait exister déjà comme agglomération ou gros village à l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire aux premiers siècles de l(ère chrétienne. Dans les vieux manuscrits on trouve son nom cité parmi les localités les plus anciennes de la contrée : Hambers,

Pages 02-03.

Trans et Jublains où les Romains avaient un cap fortifié dont on visite encore aujourd'hui les ruines.

2- Ce qui est certain, c'est que Bais existait comme paroisse au moins vers l'an 600. Le VIII des Ides de février l'an cinquième du règne de Clovis II, c'est-à-dire le 6 février 642, St Hardouin, évêque du Mans, dicta son testament au diacre et notaire Cadulphe. Il commence par établir l'église cathédrale son héritière. Puis il fait diverses donations entre autres il donne au monastère de Ste Marie d'Évron le domaine de la *villa baudiaca* ou Bais.

A l'époque de l'invasion des Normands, Bais, comme la plus grande partie du diocèse du Mans, eut à souffrir du brigandage de ces pirates. Le monastère d'Évron fut détruit et ses propriétés passèrent en d'autres mains. Lorsque le vicomte de Blois voulut rétablir ce monastère, il y appela des Bénédictins. Dans le diplôme qu'il délivra à ce sujet, 988, l'église de Bais fut comprise parmi les biens donnés à l'abbaye d'Évron : *ecclesiam quique dedit et terram quoe pertinet ad ipsum cum villa in qua sita est Bediscum*.

Sous l'épiscopat de ce même Hildebert un grand nombre d'églises furent rebâties dans le diocèse du Mans. On peut citer comme appartenant à cette époque dit Dom Piolin, les églises de St Martin de Mayenne, Grenoux, Avesnières et ND de Bais.

Maurice, évêque du Mans de 1216 à 1231 divisa son diocèse en archidiaconés. Le doyen d'Évron fut soumis à l'archidiaconé de Laval et fit partie du doyenné d'Évron qui comprenait alors 32 paroisses.

Vers l'an 1225, les religieuses d'Évron, possesseurs du prieuré de Bais, éprouvèrent quelques contestations avec un certain Barthélémi

Pages 04-05.

de Bais qui leur discutait le droit de pâturage sur ses terres. Mais sur son lit de mort il avoua et reconnut son injustice et s'empressa de réparer ses torts.

En 1231, le chevalier Henri de la Horte accorda aux religieux d'Évron l'usage de la forêt de Mirebel (aujourd'hui bois de Mirebeau) pour le chauffage du prieuré de Bais.

II- Etymologie

Voici ce qu'on lit sans les vieux parchemins : *villa Baudiaca*, vers l'an 620 – *Ecclesia Bediscum nomine*, en 889 – Ecclesia sanctae Mariae de Bedisco, 1125 – *Homines de Bayes,* 1230 – *Prior de Baheies*, 1251 – *Parrochia de Bays,* 1275 – Betz, 16e siècle – Bai, en 1582 – Baies, 17e siècle – ville de Bais en 1821 – aujourd'hui on écrit et l'on dit officiellement Bais. Mais le peuple prononce indistinctement Bais ou Bas, selon le vieux dicton connu de tous : Je vas ou je vais, à Bas ou à Bais.

Pages 06.

III- Territoire

1- Bais se trouve à 20 kil. De Mayenne et à 14 kil. De Laval, chef-lieu du département. La paroisse est bornée au nord par Champgénéteux et Trans, à l'est par Izé, au sud par Ste gemmes et à l'ouest par Hambers.
2- Géologie. On trouve de schistes précambriens, parfois pseudomaclifères, dans la vallée de l'Aron. Le granite occupe toute la partie élevée, située au nord et à l'ouest ; en se rapprochant de Trans, il prend parfois un faciès schistoïde. On voit quelques filons de micro granulite à direction ouest-est dans les schistes précambriens. On aperçoit quelques filons de diabase au sud et au sud-ouest.
3- Le bourg, très central, s'allonge au fond d'une gorge étroite et profonde (167 mètres) où coule l'Aron. Il est dominé au nord par des altitudes de 250, puis 335 mètres à Rochard. Aucune région n'est plus montagneuse dans la

Pages 07-08.

Mayenne, sans cesser pourtant d'être partout susceptible de culture. La limite nord de la paroisse est marquée par cette voie si bien caractérisée dans sa direction de Jublains à Chartres, et qui fut prise sur un long parcours comme ligne de démarcation entre les doyennés d'Évron et de Javron autrefois. Dans le bourg se trouve le croisement des routes de Mayenne au Mans et de Villaines à Évron. La première de ces routes est devenue départementale ; la seconde, route nationale d'Alençon à Angers. Avec d'autres de moins d'importance, ces routes établissent les communications de Bais avec : Champgénéteux, 5 kil., Trans, 5 k.2, Izé, 4 k.8, Ste Gemmes, 6 k.8, Hambers, 4 k.2, Grazay, 10 kil., Chapelle-au-Riboul, 10 kil.
La superficie de Bais, cadastrée en 830 est de 2622 hectares.
En l'an 1697, un auteur compte 22 métairies à Bais, et ajoute ; *le fond est bon, produit seigle, avoine et sarrasin*. Au siècle suivant on cultive avec succès les arbres fruitiers. Pourtant en 1789, les habitants se plaignent que leur sol soit très ingrat, et qu'un vingtième de la population soit à la mendicité.

4- Cours d'eau. Le territoire de Bais donne naissance à trois rivières et onze ruisseaux. Voici les trois rivières :

L'Aron. *Aqua de Aarone*, 1230, prend sa source dans un bois nommé Crosbeu, entre Bais et Izé, traverse le bourg de Bais, arrose les paroisses d'Hambers, Champgénéteux, la Chapelle, Grazay, Marcillé, Aron, Bazoche-Montpinçon, Mouay et se jette dans la Mayenne après un parcours de 34 kil. 320 mètres.

La Jouanne. Dans son testament de 642 St Hadouin, évêque du Mans, nomme cette rivière *Jona*. Plus tard on écrivit Joine et Jouaine. Cette rivière a ses deux sources principales à l'Héraudière et dans un pré du village de Jeune auquel elle donne son nom. Elle arrose les paroisses de Ste Gemme, Mézangers, Neau, Brée, Montsûrs, St Céneré, Argentré, Forcé

Pages 09-10

et Entrammes. Après un parcours de 58 kil. 760m. elle va se jeter dans la Mayenne à un kilomètre au-dessous de la Communauté des P.P. Trappistes près de la vieille écluse de Persigan.

La Vaudelle. A une de ses sources dans la cave même du château de la Vaudelle, reçoit le ruisseau d'Izé (5 kil. 200), arrose, St Thomas, St Martin, St Pierre, St Germain, St Mars, passe dans le département de la Sarthe pour se jeter dans la rivière la Sarthe en St Georges-le-Gaultier. Sa longueur dans la Mayenne est de 21 kil. 650 mètres avec une pente de 149 m. et un débit de 0,015 à l'étiage. Elle actionne 6 moulins à grains.

Voici maintenant les onze ruisseaux :

L'Aubergerie. Ce ruisseau, long de 2400 mètres rejoint la Vaudelle entre Trans et Izé.

Le Boismabon. Nait à la Ligerie, et après un parcours de 150 m. devient un affluent de l'Aron.

La Danière. Rejoint l'Aron après une longueur de 2 kilomètres.

La Haie. Affluent de la Danière, long de 550 mètres.

La Luçonnière prend sa source au village de la Roche et se jette dans l'Aron après 1600 mètres.

La Maillardière long de 1520 mètres, se jette dans l'Aron.

La Moisière joint l'Aron à la limite d'Hambers après un parcours de 3500 mètres.

La Pagerie long de 1500 mètres se jette dans l'Aron.

L Pelottière, après 900 m. ce ruisseau passe sur le territoire de Champgénéteux.

Le Préoudré part du village de ce nom et de jette dans l'Aron après 1200 mètres environ.

Le Vaussion serpente près le bourg sur un parcours d'un kil. Et se jette dans l'Aron.

1- Collines de Bais et des environs.

Mirebeau. Le bois de Mirebeau se trouve près le bourg de Bais, au midi, sur une petite colline. Il faisait autrefois partie de la forêt de Mirbel, qui s'étendait au loin vers Sillé-le-Guillaume. Nous lisons en 1231 que le seigneur d'Orthe permit aux religieux du prieuré de Bais le droit de prendre du bois de chauffage dans le bois de Mirebeau.

Pages 11-12

Aujourd'hui Mirebeau, à cause de son site pittoresque (250 m. d'altitude) et de ses belles allées, est un lieu de promenade très agréable pour les habitants de Bais. On ne manque point d'aller voir la Grosse Pierre qui se trouve au point le plus élevé.

Les Batailles. La colline des Batailles, 311 m. d'altitude, se trouve au nord du bourg de Bais. Nos vieux registres parlent des Batailles en 1486, 1656 et 1708. En l'année 1656, on nous dit que c'était alors des landes qui avaient 300 journaux et appartenaient en grande partie, sauf le droit d'usage des riverains, au seigneur de Montesson. Ces landes ont été vendues vers 1850, à divers acquéreurs par M

Auguste de Talleyrand, duc de Périgord. Du haut de cette petite colline on a une vue charmante vers Mayenne, Villaines et le Rochard.
Certains auteurs nous disent que la colline des Batailles tire son nom d'un combat qui s'y serait livré en 1433. Le fameux capitaine anglais Jehan d'Arondel voulait attaquer le château d'Orthe. Un capitaine français, Guillaume de St Aubin, voulut se porter au secours se son voisin le seigneur d'Orthe. Il rencontra dans les landes de Bais un corps de troupe anglaises commandées par Falstaff. Pendant tout un jour le combat fut acharné et la victoire resta indécise. Mais Guillaume de Saint Aubin ne put empêcher Arondel de s'emparer du château d'Orthe et de le détruire.
Une tradition nous dit que, après ce combat dans les landes de Bais, on enterra les corps des soldats tués au sommet de la colline, dans un terrain inculte et pierreux, près la Châtaigneraie, et qu'on appelle encre aujourd'hui le cimetière.
A remarquer encore une grande et belle allée longue d'un kil. Plantée de sapins, et qui, sur la pointe de la colline ; fait communiquer la ferme de la Grande Bataille avec celle de la Petite Bataille. C'est un lieu de promenade agréable pendant les beaux jours de l'été.

Pages 13-14
Le Montaigu. Cette colline se trouve à la limite et au sud-ouest de Bais, en la paroisse d'Hambers, avec 290 mètres d'altitude. *Ecclesia de monte acuto* en 1402. Voici que nous lisons dans les vieux manuscrits : en 1402 Jehan de Landivy et Marguerite, dame de Chelé, pour raviver la dévotion à l'archange saint Michel, cédèrent à un prêtre, Jean Cochon, sur le sommet du tertre, tout le terrain voulu pour bâtir une chapelle et les maisons d'habitation pour lui et les prêtres qui en auraient la résidence. Un espace de trois cents pas était réservé autour de la chapelle, était exempt de toute juridiction et seigneurie, et pourrait être cultivé par les ermites du Montaigu. De plus, les seigneurs cédaient pour favoriser voies et chemins pour aller et venir sur la terre de Chellé. On lit encore l'inscription suivante :*Ceste chapelle dédiée à sainct Michel de Tombelaine a été rebâtie en l'an de N.S.J.C : MCCCCII par Jehan de Landivy et Marianne de la Macheferrière seigneur et dame de Mont Jehan et de Chiele, par les soins de Jehan Cochon, clerc.[*
Au côté nord l'ermitage a disparu ; on ne voit plus que ruines et décombres. Mais la chapelle est toujours là, pont de repère de tous les paysages, vue de dix lieues à la ronde, et gage de protection de l'archange St Michel sur toute la contrée. La paroisse de Bais s'y rend en pèlerinage chaque année dans le courant de septembre.
Voici les noms de quelques ermites qui ont desservi la chapelle du Montaigu : Jehan Cochon, 1402 ; maître Antoine ; Henri de Canet, 1672 ; Antoine Jourdain, 1679. En 1778 un ermite chargé de garder la chapelle fut autorisé à quêter dans le pays. Vers 1789, Michel Bruno Petit, clerc, qui se fit ordonner par Villar, devint vicaire à Ste Gemmes, apostasia et mourut dans la tourmente révolutionnaire. Vers 1840, on signale encore un grand religieux qui vint s'établir au Montaigu, et, pendant quelques années, fit l'école aux enfants de la contrée.

Pages 15-16

Dès avant 1650, une foire considérable se tenait près de la chapelle chaque année, le 29 septembre. Cette foire a été transférée à Bais. Pendant longtemps aussi une assemblée avait lieu près de la chapelle. Vers 1890, cette assemblée a été reportée au village de Chellé, au pied de la colline du Montaigu.

Le Rochard. La pointe du Rochard, 357 m. se trouve en la paroisse de Ste Gemmes, mais la colline s'étend vers Izé et Bais. Le sommet est une lande de trois cents arpents. La perdrix rouge, la grise, le lièvre et le lapin y sont très abondants et de très bonne qualité. Parfois dans les bois voisins, on y rencontre quelques sangliers. Autrefois un poste de télégraphie aérienne fut établi au sommet.
Le Teil. Cette colline avec son bois, appartient à la paroisse d'Hambers. Mais le Teil est connu de tous et se voit parfaitement de Bais. Alors disons en quelques mots. *Villa tilliacum* lisons nous en 989 *Capelle de Tilliaco*, *de Tillia*, en 1220. Paroisse et bourg du Tail en 1392. Là se trouvait autrefois un monastère de bénédictins possédant les deux métairies du Teil et celle de l'Hôtellerie. La chapelle, suivant la tradition locale, était une grande église sous le vocable de St Jean, 1392. Mais, en 1683 elle avait déjà disparu, et l'on ne parlait plus que de son emplacement. En 1736, le 24 juin, les habitants du Teil et des environs se réunirent et demandèrent à relever la chapelle de ses ruines. Ce qui n'eut point lieu et l'on ne sait plus exactement aujourd'hui l'endroit où se trouvait cette chapelle. Un petit oratoire de quatre à cinq mètres de longueur avec statues de St Jean, St Joseph et St Sébastien, a été construit sur le bord de la route en 1815 par Joseph Bedouet, dit une inscription.
Au mois d'octobre 1799, quelques jours après un combat qui s'était livré au bourg même de Bais, une colonne de l'armée de Bourmont, poursuivie par les troupes républicaines, se dispersa dans les bois du Teil où les habitants

Pages 17-18
vinrent leur apporter secours et provisions.

5- Marais.

Avant de terminer cette question de territoire, citons encore : l'étang des Landes, les étangs de la Coulonnière desséchés en 1832, les marais de l'Aubrière desséchés depuis 1864 et les landes de la Bouillère défrichées en 1860.

IV. Quelques évènements avant 1789

Il est fort à regretter que les vieux papiers de Bais aient été brûlés, en grande partie, dans un combat et un pillage qui eurent [*lieu]* en notre bourg vers la fin de la Révolution française, le 19 septembre 1799. Nous ne pouvons alors citer que des faits isolés et sans suite, faits recueillis sur des papiers épars, ou mentionnés dans les archives du Mans et de Mayenne. Nous indiquerons quelques faits plus généraux, puis des incidents d'un caractère tout particulier. D'où la division suivante :

1- Faits généraux.

En 989, Robert de Blois donne à l'abbaye d'Évron les terres du prieuré de Bais, qui sont la forêt de Cosbun, celle de Gastines, les terres de Courtebault, du Vieux Bais, de Courcorbin, des Moësières, une partie de Montesson, et la moitié du bois du Teil.

En 1125, l'église de Bais est citée sous le

Pages 19-20

vocable de Notre-Dame, par Hildebert, évêque du Mans.

Pendant la première période de la guerre de Cent ans (nom sous lequel on désigne la longue guerre que se firent presque sans interruption la France et l'Angleterre, depuis Philippe 6 jusqu'à Charles 8, 1336 à 1453) les habitants de Bais crurent devoir se plaindre des taxes extraordinaires auxquelles les avaient soumis Jean d'Yvoy capitaine de Mayenne, ainsi que ses officiers Jean d'Astillé et Jean de Launay. Mais le parlement de Paris leur donna tort le 14 janvier 1394.

Placé sur la route du Mans à Mayenne, Bais fut souvent visité par les Ligueurs ou huguenots (nom sous lequel on désignait les calvinistes et toutes les sectes protestantes qui firent longtemps à la religion catholique en France une guerre acharnée). On signale le passage de ces fanatiques à Bais spécialement en 1572, par le capitaine de Sainte Colombe ; puis une seconde fois en 1582, par d'autres pillards envoyés par les protestants.

En 1592 et les années suivantes, des troupes de soldats anglais passèrent par Bais et se montrèrent encore plus redoutables et lus féroces que leurs devanciers, les calvinistes.

Féodalité. La seigneurie de la paroisse de Bais fut longtemps partagée et litigieuse. La famille de Montesson, qui se trouvait sur les lieux, finit, grâce à des acquisitions successives par rester seule en possession. Mais primitivement Bais, au point de vue féodal ; semble avoir été une dépendance de la châtellenie d'Orthe. C'est contre Nicolas de Coësmes, seigneur d'Orthe, que Gervais de Montesson procède en 1490, au sujet du titre de fondateur. Ce qui n'empêche pas Emmanuel de Fodoas d'Averton de comprendre la seigneurie de Bais dans la vente de sa châtellenie d'Orthe vers 1640. Mais à cette même époque, Charles de Montesson profite de ce que René, son frère, était titulaire du prieuré de Bais, pour se faire céder par lui, en échange de quelques métairies, tous les droits

Pages 21-22

honorifiques et utiles, attachés au titre de seigneur de paroisse.

Quant à la sergenterie fayée de Bais, c'était un office dont le titulaire devait faire payer certaines tailles au baron de Mayenne. 1421.

En 1670, on mentionne deux confréries établies : celle du Saint Nom de Jésus et celle de St Julien.

La paroisse de Bais possédait autrefois deux cimetières : l'un autour de l'église actuelle et le second près de la chapelle de Ste Marguerite ; là où se trouve maintenant le champ de foire.

Une maison contigüe au petit cimetière servait déjà d'école pour les petits garçons, lorsque, par acte du 3 octobre 1690, René Liger, prêtre, propriétaire de cette maison,

la donna avec un jardin, à ses petits neveux René et Mathurin Bresteau, à condition *d'y tenir la petite école à toujours et à perpétuité*.

En 1734, Michel Lemesnager établit par testament, une rente de cinquante livres pour aider à élever au sacerdoce un enfant de Bais. Cette rente est maintenant de 63 francs. Et quand il n'y a pas d'élève ecclésiastique, cette rente reste alors pour le bureau de bienfaisance. L'abbé Angot dans son Dictionnaire de la Mayenne, nous parle aussi d'une rente de cinquante livres pour l'entretien d'un étudiant ecclésiastique. Est-ce un autre legs ? ou faut-il le confondre avec le précédent ?

Le 4 mai 1734, le même Michel Lemesnager, prêtre, donnait deux cents livres de rente aux pauvres et encore cinquante livres *pour montrer les écoles et la doctrine chrétienne aux filles de la paroisse de Bais et prendre soin des pauvres malades qui languissaient faute de soins.*

En 1778, deux sœurs de la Charité de la Chapelle-au-Riboul vinrent s'établir à Bais pour y faire l'école aux petites filles.

En 1780, un auteur (Davelu) nous dit que le bourg de Bais est assez vivant. Il nomme ensuite les villages les plus populeux : Loirie, 40 habitants ; Basse Beucherie, 34 ; Courbeaux, 31 ; Bécasse, 30 ; Roche, 30 ; Turpinière, 30 ;

Pages 23-24

Vaudelle, 25 ; l'Aubrière, 27 ; Roncinière, 26 ; Potterie, 26 ; Jeûne ; 26 ; Brsnardière, 25 ; Coulonnière, 24 ; Légerie, 23 ; Montourcier, 21 ; Ruisseaux, 20 ; Batailles, 18 ; Drouardière, 17.

A cette époque, 1780, Bais possédait seulement quatre foires : la St Georges, 23 avril – la St Barnabé, 10 juin – la Ste Marguerite, 20 juillet et la St Michel, 29 septembre.

Les grandes réunions de la commune se tenaient ordinairement près de la chapelle de Ste Marguerite et se réglaient les grandes questions d'intérêt général pour la localité.

1- Faits particuliers.

En 1237, Hugues Paudeloup donne à l'abbaye de Champagne l'Aunelle (*Alnux*) avec ses dépendances, au fief de Juhel du Teil.

En 1312, on disait le village de Corboues aujourd'hui Coubault.

En 1367, le hameau et le moulin sont donnés par Brisegaud de Couesmes, chevalier seigneur d'Orthe, au seigneur de la Vaudelle. Gabriel Dyel, chevalier seigneur dudit lieu les possède encore en 1738.

En 1450 on disait : la terre de Montorcier… le propriétaire, François de la Vayriie, reconnait le seigneur d'Orthe pour son châtelain.

En 1486, Etienne de Montesson donne à sa sœur Guillemine le domaine de la Chauvière avec usage dans les landes des Batailles.

En 1593, la ferme de la Butterie appartient aux puinés de Jean de Vaux et de Charlotte Cornilleau.

En 1607, Guillaume Mille possède la Bourdallière …. En 1691, c'est René Mille.

En 1618, François de Vassé possède la ferme de la Levrardière.

En 1690, Etienne Herbelin, René Rousseau et Thomas Filoche demeurant à la Caillardière reconnaissent pour leur seigneur et propriétaire l'abbé de Champagne.

En la même année 1690, René Mille, Jean Chauveau et la veuve Julien Bunache, tous de la Morinière, se reconnaissent dépendre de l'abbaye de Champagne.

Pages 25-26

Vers 1695, une famille Loher habite le village de la Louarie ou Loirie.

En 1707 Julien Turmeau demeure à la Turmelière.

En 1730, une closerie de la Turmelière assure le titre sacerdotal à Michel Tulard fils de Martin Tulard seigneur de Toucheronde.

Le 6 octobre 1752, René Lemesnager chirurgien à Bais donne, en titre sacerdotal, à son fils René Michel Lemesnager une rente viagère de cinquante livres sur l'auberge du Lion d'Or sise au bourg de Bais.

Le 21 mars 1756, deux frères René et François Bruneau donnent à l'église de Bais une magnifique lampe en argent et la fabrique paroissiale permet aux deux frères d'occuper gratuitement leur banc près la chaire. Vers cette époque Mre Jean Herbelin prêtre à Bais, établit une fondation de 60 livres de rente. Il demande qu'on chante, le premier jeudi de chaque mois, l'office (vêpres) des morts et que le lendemain la messe soit chantée à son intention. De plus, il veut être recommandé chaque dimanche au prône de la messe paroissiale. Cette rente, longtemps assise sur la Caillardière de Bais, puis sur le pré des Batailles au carrefour, a échappé à la Révolution de 1793. Après l'époque des troubles elle fut reconnue par les familles Thébailt et Boudier. La loi de séparation de 1905 vient de la faire disparaitre. Nous en reparlerons plus tard.

Le 16 juin 1785, une famille Davoust se reconnait devoir au curé de Bais une rente de 85 livres 3 sols 4 deniers 1741. Pour cette rente on devait chanter la messe du Saint Sacrement le premier jeudi de chaque mois avec exposition du St Sacrement. Après la révolution cette fondation a été reconnue et payée par les familles Deslais et Vimont.

Pages 27.

V. Maisons seigneuriales

Dans ce chapitre nous parlerons des châteaux des familles seigneuriales et de quelques maisons plus marquantes.

1- Château de Montesson.

Ce château se trouve à 800 mètres ouest du bourg. En 1415 on écrivait Montouesson. – en 1458, Montrouesson – en 1645, la maison seigneuriale de Montessun ; c'était autrefois terre et seigneurie mouvante de Mayenne, avec haute, moyenne et basse justice, et titre fondateur de Bais au moins depuis 1650.

Outre le château, le domaine comprenait au 17e siècle ; bois de haute futaie, étangs, moulin, landes, sept métairies et trois closeries. Avec les dépendances en Champgénéteux, on compte en 1778 quatorze métairies, cinq closeries et cinq moulins, le tout estimé quatre cent mille livres.

En 1586, le roi Henri III autorisa René de Montesson *à fortifier de nouveaux*

Pages 28-29

son château. C'est alors qu'on creusa les douves, qu'on construisit une enceinte flanquée de tours (aujourd'hui rasées à hauteur de parapet), qu'in édifia le pavillon carré, flanqué de tourelles rondes, qui couvrait le porche et son double pont-levis. Sauf qu'une des tourelles est réduite comme celles de l'enceinte, ce châtelet est conservé avec ses ornements vermiculés, ses pavillons, ses toits aux formes tourmentées, celui du pavillon en contrecourbes sur les quatre côtés, celui de la tourelle subsistante en formé de cloche étranglée, puis renflée et presque sphérique au sommet. Des meurtrières horizontales commandent les abords du pont. L'œuvre de René de Montesson se borna probablement à cet édifice. Le château fut pourtant habité pendant une grande partie du 17e siècle. Mais il faut croire que les châtelains se contentèrent de l'ancien logis qui se voit encore dans l'enceinte des douves, remanié lui aussi à l'époque où se construisit le portail, et qui probablement a subi maintes suppressions. On montre encore aujourd'hui l'endroit où se trouvait la chapelle, à droite du portail contre les douves. Sur la tête du pont, à droite en entrant, on lit gravée la date 1619.

Actuellement, sous le porche, on voit une pierre tombale en marbre, relevée de l'église paroissiale et installée là depuis environ trente ans. Cette pierre tombale ne présente qu'une inscription mutilée à dessein avec le marteau, et qu'on déchiffre difficilement. Voici cette inscription en lettres majuscules de 0,04 : *LXX – 1690 ; Cy gist haute et puissante dame Marie de Montesson veuve de haut et puissant seigneur messire René d'Anthenaise, décédée le 20 avril 1690. Priez Dieu pour son âme. A sa mémoire haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Montesson, lieutenant des armées du Roi, lieutenant des gardes du corps de sa majesté, gouverneur de la ville de Saint-Quentin, son neveu a fait poser cette pierre*. Marie de Montesson avait épousé par

Pages 30-31

contrat du 9 février 1642 devant Portier notaire à Bais, René d'Anthenaise, dernier représentant de la branche ainée, veuf de Marie Le Maslin, et qui la laissa veuve dès 1643. Les deux écussons signalés sont presque entièrement mutilés. On voit pourtant encore, sur celui de senestre, trace des trois quintefeuilles de Montesson.

Jean-Baptiste de Montesson était le frère de la défunte ; aussi croirais-je qu'il faut lire : frère et non neveu à la fin de l'inscription. La pierre ne fut posée que longtemps après le décès de Marie de Montesson car J-B de Montesson ne fut créé gouverneur de Saint-Quentin que le 8 octobre 1709. En 1765, nous dit une chronique du temps, le château est composé d'un corps de logis où il y a : *cave, cuisine, office, salle basse, salle haute, cabinet ou pavillon, chapelle, petite cour derrière icelle, cour au-devant dans laquelle sont les écuries, un portail bâti à dosme, deux petites cours à côté*

d'iceluy, pont levis sous le portail, jardins y attenant entourés de murailles à double fossé, l'un plein d'eau vive, l'autre à sec, une basse-cour où est(la maison du fermier, fuie et colombier, une allée pavée de pierres qui va au bourg de Bais.

Le manoir devait être assez modeste, car dans l'expertise de la terre (1778), il n'est estimé que 5 050 livres, alors que la métairie en vaut 39 000.

Les habitants de l'élection du Mans sont déchargés, le 13 janvier 1597, du prix du blé trouvé dans les châteaux de Mayenne et de Montesson, et que le prince de Conti leur avait abandonné. Le château nouvellement remparé de René de Montesson aurait donc été visité, occupé peut-être par les troupes royales à l'époque des derniers troubles religieux.

1- Famille de Montesson.

C'est une famille d'ancienne chevalerie dont le nom patronymique est Hubert. Les armes sont : d'argent à trois quintefeuilles d'azur. Ces armes sont en tête des registres de Bierné, 1616-1650. Nous verrons que la branche aînée se trouve éteinte en 1769.

Pages 32-33

On compte dans cette famille les noms suivants : Guillaume de Montesson, abbé de l'Etoile et de St Jean d'Amiens, 1498 – Plusieurs ecclésiastiques : jean d'Evron, 1516 ; Jean, profès à St Vincent, 9 nov. 1459 ; Jean, religieux d'Evron, 1541 ; René, curé de Saint-Georges-sur-Erve, mort en 1547 ; François, prieur de Saint-Sulpice-des-Chèvres, 1549 ; Charles et René, prieurs de Champgénéteux, 1632 – Jean-Baptiste, ci-devant gouverneur d'Epernay et commandant le régiment de Provence, créé maréchal de camp le 9 mai 1652, fut tué au siège de Bourg le 30 juin 1653. – Charles, fils de René de Montesson et de Renée des Rotours, baptisé à Bais en 1608, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Vendôme, maréchal de camp le 1er décembre 1651, gouverneur de la ville et du château de Bourg-sur-Mer par provision du 15 juillet 1653, lieutenant général le 8 octobre 1656, fut à la prise des châteaux de Varas et Novy, 1657, au ravitaillement de Valence, à la prise de Mortare, 1658. Colbert lui consacra cette note *Comte sans comté, ancien et bon nom ; 25 mille livres de rente, a servi sous M. de Vendôme et dans ses intérêts ; est estimé violent et les paysans s'en plaignent ; a deux enfants, dont le cadet a fait le voyage de Hongrie*. Il fut enterré dans l'église de Bais le 29 avril 1672 – Jean-Baptiste, fils du précédent, né en 1646, tonsuré à Paris en 1661 et pourvu en 1665 du prieuré de Champgénéteux, entré dans l'ordre de Malte en 1667, devint l'aîné de la famille, par la mort sans enfants de Guy son frère. Il quitta l'ordre de Malte, entra cadt aux gardes du corps, 1672, suivit le roi en Hollande à Maëstricht 1673, en Franche-Comté 1674, et servit sans discontinuité en Flandres et en Allemagne jusqu'en 1678. Alors il passa dans l'armée du maréchal de Créquy, combattant à Seckingen et au passage de la Kints. Maitre de camp de cavalerie sous les maréchal d'Humières à l'armée de Flandres, 1er septembre 1688, après avoir été 3ème puis 2ème enseigne aux gardes, il suivit monseigneur à l'armée d'Allemagne comme 1er enseigne puis lieutenant de sa compagnie le 25 octobre 1691. Il était au siège de Namur

Pages 34-35

à Steinkerque, 1692, à Nerwinde, au siège de Charleroi 1693, brigadier le 28 avril 1694, en Flandre au camp de Coudun, puis à l'armée du Rhin, juin 1701, commanda la maison du Roi (octobre), servit sous les maréchaux de Villeroy et de Boufflers, 1703, devint lieutenant général 26 octobre 1704, et 1er lieutenant de sa compagnie, 15 mars1705. Tous ces grades étaient la récompense de ses services et de sa bravoure reconnue. Il se distingua encore à la bataille de Ramillies, 1706, fut commandant de la maison du Roi par commission du 27 juin 1709, combattit à Malplaquet à la tête des gardes qu'il ramena en bon ordre après avoir chargé trois fois. Il commanda encore à la maison du Roi à l'armée de Flandre, 1710, 1711, à l'armée du Rhin, 1713, à la prise de Landau et de Fribourg et quitta le service militaire en mai 1717. On lui avait le gouvernement de Saint-Quentin et l'une des premières croix de l'Ordre de St Louis (quand le Régent à son fils Charles intima l'ordre d'arrêter Jacques Stuart après sa tentative de 1716, il répondit qu'il ne déshonorerait pas sa noblesse et l'ordre auquel il appartenait) Jean-Baptiste marié en 1685 à Catherine de Cervon, il mourut en 1731 à l'âge de 85 ans. Charles, fils puiné du précédent, eut lui aussi de brillants services. Mousquetaire à 17 ans, il combattit à Ramillies avec son père, 1706, obtint un régiment d'infanterie de son nom (par démission de son frère) 29 Xbre et, son régiment étant réformé, fut mis colonel à la suite du régiment de Navarre, 5 février 1714. Enseigne des Gardes du corps vec rang de mestre de cavalerie, 1er juin 1717, brigadier de cavalerie 1er février 1719, 3ème lieutenant aux Gardes 26 juillet 1729, gouverneur des forts de Briscou et d'Agde, 1er mai 1731, il fut employé à l'armée du Rhin 1734, finit la campagne avec le grade de maréchal de camp, fut créé lieutenant général le 1er mars 1738, et, sous les ordres du maréchal de Noailles (août 1742) contribua à la défense de la frontière. Avec le maréchal de Coigny, en Alsace 1743, à la suite du roi aux sièges de Messin, d'Ypres et de Furnes 1744, sous les ordres du maréchal de Saxe, juillet 1744, il commanda

Pages 36-37

en Flandre la Maison du Roi, comme premier lieutenant aux Gardes à Tournai, Fontenoy et Rocoux, 1746, et de nouveau à Lafelt en juillet 1747. Il quitta alors les Gardes, fut à Maëstricht 1748, et rentra en France. Il mourut le 26 juin 1758 à Paris, tue de l'Université, sans enfants d'Anne Emilie Rouillé, laissant pour héritiers son frère le marquis Jean-Baptiste de Montesson, et sa sœur Marie de Montesson, sainte fille qui, vivant à Paris dans un troisième étage, dépensait 1200 livres pour ses besoins personnels et donnait chaque année 36 000 livres pour les bonnes œuvres et les pauvres.

1- Seigneurs qui ont habité le château de Montesson.

Voici les noms de quelques seigneurs qui ont habité le château de Montesson : Jean de Montesson marié en 1370 à Jeanne des Barres, fille de Gilot des Barres et de Marguerite de Brecé – Jean Hubert, seigneur de Montesson, d'abord mari de Robine de Chantepie, puis de Marie du Cormier, donne procuration en 1423 et teste en 1432, demandant un voyage à St Girard de Séez pour sa première femme, et un autre à St Mathurin de Larchamp pour la seconde. Il avait été prisonnier des Anglais – Raoul Hubert de Montesson, mari de Jeanne Chalmel, 1456, en procès avec Pierre de Bouillé seigneur de la Valette, 1470 – Etienne de Montesson, mari de Jeanne Le Verrier de Layeul, 1468 – Gervais de Montesson, marié le 13 janvier 1492 avec Guyonne de

Bouillé – René de Montesson, seigneur de Bais, Courtiboeuf, l'Aunay, la Ridelière, le bois de Mirebeau, 1562, veuf de Jeanne d'Assé, d'où : René, Marguerite, Claude, Charlotte – René de Montesson, marié en 1570 à Charlotte Percault veuve de Claude de Tessé, d'où : René baptisé à Bais en 1572. Il fut emprisonné à Laval vers 1600 pour un différend avec un nommé Garault, d'Orléans. Sa femme trouva le moyen de le délivrer en lui faisant passer une corde. Il mourut le 29 avril 1632 et fut inhumé dans l'église de Bais devant le maître-autel – Charles de Montesson, né en 1608, épouse Marie Prévost de saint Cyr, 1636, devient marquis de Montesson en 1660,

Pages 38-39

meurt après 1679 – Guy de Montesson, marié en 1668 avec Charlotte Elisabeth de Châtillon, reçut alors de son père la jouissance de tous ses biens moyennant 15 000 livres, voyagea en Italie, en Allemagne et en Hollande. Il fut tué à Argenton dans le Poitou en 1672. – Jean-Baptiste de Montesson, frère puiné du précédent hérita de tous les biens de son frère et mourut à 83 ans à Paris, rue du Jardinet. – Jean-Baptiste de Montesson baptisé à Paris 1687, épousa d'abord, 1719, Marguerite Iris de Poix, puis, devenu veuf, il épousa à 70 ans, Jeanne Bereau de la Haie de Riou qui n'avait pas encore 18 ans, et qui, devenue veuve, épousa morganatiquement Louis Philippe d'Orléans, et ses œuvres (8 volumes in-8) ont été imprimées en 1782. Son premier mari, Jean-Baptiste de Montesson, mort à Paris en 1769, âgé de 82 ans, fut enterré au château des Arcis en Meslay. Sa tombe fut violée pendant la Révolution et son corps indignement outragé. Montesson qui formait un des lors de son immense fortune, échut à Mathurin Armand de Vassé qui le céda, en 1775 à son fils Alexis Bruno de Vassé-Montesson, sur lequel il y eut vente nationale le 27 fructidor an 7. Les enfants de l'acquéreur ont revendu plus tard Montesson à l'héritiers de la branche cadette René Charles, marquis de Montesson. Aujourd'hui le château appartient à M. René marquis de Montesson qui réside ordinairement en son château de Maquillé, dans la Sarthe.

1- Château de Vaudelle.

Ce château se trouve à 4 kilomètres nord-est de Bais, tout près de Trans. C'était autrefois un fief mouvant d'Orthe, d'Évron et de Courceriers. Le titre de châtellenie qu'on lui donne en 1446 n'est pas justifié. Le manoir, construit vers l'an 1500 par un membre de la famille de la Vayrie, comprend un corps principal auquel se relie une aile en retour d'équerre, plus basse, enterrée sans doute quand on a comblé les fossés, car une fenêtre à meneau se trouve au ras du sol.

Pages 40-41

Dans l'angle intérieur une tour hexagone, élancée loge l'escalier en granit ; une autre tour plus petite se soude à l'angle du bâtiment principal. La chapelle à porte et fenêtre en arc brisé, insignifiante, est désaffectée, et l'autel a été transféré dans l'église de Trans. Une belle source jaillit dans la cave du château et forme un des affluents de la Vaudelle.

Parmi les seigneurs qui ont habité ce château on cite : Gervais de la Vaudelle, 1348 – Raoul de la Vaudelle, 1380 – Jean de la Vaudelle, 1401 – Jean de la Vayrie, mari de Roberde de la Vaudelle, 1456 – François de la Vayrie, 1485 – René de la Vayrie, prieur

de Trans, 1502 – François de la Vayrie, veuf de Marie Belin, 1516 – Jérôme de la Vayrie, 1530 – Joachim de la Vayrie, détenu aux prisons du Mans en 1550 – Thomasse de Fontenailles, 1560 – Jérôme de la Vayrie, poète latin et français, théologien, orateur et historien, vivait vers 1563 – René Bourré, chevalier, 1583 – Les enfants de la RochePichemer, héritiers d'Yolande de Bourré, femme de M. de Souvigné, et assassinés par lui en 1597 – Charles d'Esparbès, mari de Françoise du Plessis veuve en 1622 – Gabriel d'Esparbès, marié le 15 mai 1545 avec Marguerite du Fay, 1664 – Alcibiade de Volant, mari de Marguerite d'Esparbès – Gabriel Alexandre Dyel, 1704 – Alexandre de la Boullaye, 1789 – Au 19e siècle, famille de la Rairie. Aujourd'hui, Béraud-Dupaly.

1- Famille de Vassé.

Cette famille d'ancienne chevalerie porte dans ses armes : d'or à trois fasces d'azur. Elle était puissamment riche, avait plusieurs propriétés à Bais. Après l'extinction de la branche ainée de Montesson, 1769, un de ses membres hérita du château de Montesson et prit désormais le nom de Vassé-Montesson.

Cette famille de Vassé a donné plusieurs personnages marquants : Lancelot, abbé de Champagne, aumônier d'Henri II, 1558, chanoine du Mans et archidiacre du Passais, vicaire général de Jacques d'Apchon, abbé d'Évron en 1560, mort en 1574. – Jean de Vassé, frère du précédent, abbé de

Pages 42-43

Cahors et de Champagne, promus à l'évêché de Lisieux le 3 mai 1580, aumônier d'Henri III, assista au concile de Rouen, 1581, et mourut en 1583.

2- Quelques vieilles demeures.

A la Besnardière, linteaux de portes ornés de sculptures naïves, l'un montrant, sous un cintre en anse de panier une tête de face, imberbe, coiffée d'une sorte de toque en pain de sucre, accostée de deux têtes homme et femme, de profil et se regardant, l'autre chargé d'animaux fantastiques ou difformes, ensemble dont on ne saurait deviner quelque intention.

Dans une prairie voisine on montre la motte seigneuriale de Courbault. Le château est aujourd'hui une ferme qui se trouve non loin de la toute de Trans, à droite à deux kilomètre de Bais. Cette grande ferme a été donnée à l'hôpital par M. Robillard. Derrière la maison de la ferme, on voit une butte artificielle d'où émerge un pan de vieux mur d'une construction solide. Dans le reste de la butte, beaucoup de pierres parmi la terre. Tout est envahi par les broussailles qui n'ont pas encore complètement étouffé certains arbustes d'ornement. On voit que la butte a été entamée pour combler l'étang qui l'entourait ; cet étang est encore alimenté par une belle source qui jaillit près de la ferme. Dans un champ voisin, il y a quelques années, le sol s'est défoncé. On y a découvert une excavation souterraine qui a pu servir de silo ou de cachette. Elle mesure cinq ou six mètres de longueur.

Au village de Jeune, on aperçoit plusieurs vieilles maisons dont une à linteau en granit sculpté d'accolade et d'un calice mutilé.

3- La Boulaie.

Manoir qui se trouve à presque 4 km de Bai, au pied du Montaigu. En 1585, le fief appartenait au seigneur de la Beschère. Puis René Dioré, prêtre à Sainte-Gemmes, acquéreur de René Lottin, notaire à Grazay, 1728, mort en 1752, laissant la jouissance de deux closeries à ses domestiques et le fonds à l'église et aux pauvres de Sainte-Gemmes. Il laissait une riche succession à René de Biars.

Pages 44-45

Mari de sa nièce. Pierre Labâte, boulanger à Évron acquiert de Louis de la Chapelle de Fouilloux – M. Jules Leblanc de Boisricheux est acquéreur en 1861 de N. Moquereau femme Résiré de Paris et y a fait construire une maison de campagne. Cette propriété appartient actuellement à son petit-fils, M. le comte René de Vitton. Belle allée de cèdres.

VI – Bais pendant la Révolution.

Nous examinerons cette époque au point de vue civil et au point de vue religieux.

1- Etat civil.

Une note du temps nous dit que Bais, en 1789, cultivait le froment et les arbres fruitiers avec succès. Pourtant à la même époque, les habitants de Bais réunis en assemblée communale, se plaignent que leur sol soit très ingrat et qu'un vingtième de la population soit à la mendicité.

Le cahier de doléances, plaintes et remontrances adressées, suivant les ordres du roi Louis XVI, fut rédigé le 6 mars 1789 par les habitants de Bais en assemblée générale et signé : Henri Thébault, Boudier-Hellonnière, Blondin, Tulard, Jacques Asse, René Gaugain, Michel Bourgault, Michel Cottereau, J. Thébault, F. Guesne, Jean Brun, Mathurin Bareau, René Bouvier, Michel Bruneau, Etienne Hareau, Julien Huet, A. Guyot, G. Huet, Jean Bruneau, Joseph Lochet, Etienne Joly, L. Chauveau, Marin Bruneau, Nicolas Brochard, Louis Baudoin,

Pages 46-47

Michel Robillard, Nouard, Jacques Bouvier, Hurbec notaire, Mordret syndic et Lair de Lamotte vicaire, greffier.

Les électeurs primaires de Bais désignèrent en même temps Marie Anne Hirbec notaire royal et Michel Robillard marchand au dit lieu pur aller au Mans prendre part à l'élection des députés du Tiers-Etat de la province du Maine aux Etats Généraux du royaume, convoqués par le Roi.

A Bais le peuple était fortement imbu des idées révolutionnaires et tout s'organisa un peu selon les idées d'alors. Le marché qui se tenait régulièrement l samedi, fut alors fixé au nonidi. Mais les gens qui ne retrouvaient plus leur marché de tous les huits jours demandèrent bientôt qu'il revint au samedi.

Après le départ des prêtres catholiques, l'église fut transformée en temple décadaire. On y tenait des réunions politiques et tumultueuses. On y logeait les troupes de passage et la garde nationale de l'endroit s'y réfugiait pour se mettre à l'abri des

surprises. Si bien que, à la fin de la révolution, l'église de Bais ressemblait à un grange complètement dévastée et affreusement souillée.

On cite un centenaire encore vigoureux qui, par exaltation politique, Noël Bruneau, s'engagea et s'enrôla dans la garde nationale.

Le 25 novembre 1793 les habitants de Bais virent arriver chez eux les autorités républicaines de Mayenne qui fuyaient devant l'armée vendéenne. Et ces braves fuyards ne furent sauvés que grâce au mauvais état des chemins alors impraticables pour une armée.

Les halles anciennes, plus petites mais dans le même système que celles d'Évron, furent nationalement mises en vente le 27 messidor an VI sur M. Alexis de Vassé-Montesson. Voici les noms de quelques autres biens que la révolution fit vendre encore :

Pages 48-49

Les Brosses, à M. de Vassé-Montesson vendues le 8 vendémiaire an 3 pour 43 500 livres.
La Bouillère, à M. de Vassé-Montesson vendue nationalement (on ne sait pas le prix).
Le moulin, la terre et l'étang des Landes à M. de Vassé-Montesson, vendus le 5 messidor an 6.
La ferme et les maisons de la Patrière, à M. de Vassé-Montesson, vendues le 8 vendémiaire an 3 pour 77 000 livres. …etc…

Mais l'évènement tragique de cette époque, pour Bais, fut le siège et l'incendie partiel du bourg. Depuis la prise d'armes des mécontents, la commune était cernée et rançonnée par des compagnies qui occupaient toutes les localités environnantes. Mérille dit Beauregard ou encore Bonbougre, né à Saint-Front le 15 octobre 1775, avait organisé avec Plumail, des bandes de chouans ou faux royalistes. Alors il produisit des soulèvements au printemps de 1799, se battit le 18 juin à l'Auberge Neuve sur la route de Bais et désarma le poste républicain d'Hambers. En septembre, de son quartier général d'Izé, il adressa une proclamation signée de lui et de Lheureux pour sommer les habitants de se rendre immédiatement. Sur le refus des gardes nationaux de Bais de déposer les armes, refus signé de Lair-Lamotte commissaire, une attaque fut décidée. Le 19 septembre 1799 au matin, le feu fut mis aux quatre coins du bourg et l'assaut commença. A trois heures du soir, Mérille fit une nouvelle sommation et imposa à la municipalité une capitulation honorable. Il y avait eu quelques morts et un certain nombre de blessés. Un gendarme et quelques patriotes avaient profité du tumulte pour sortir de l'église et se sauver avec leurs armes dans le bois de Mirebeau. On dit qu'une dizaine de maisons avaient été entièrement incendiées, l'église saccagée et dévastée, et les archives de la mairie presque totalement consumées par le feu. Cet acte de vandalisme avait fortement impressionné les habitants de Bais, ils étaient furieux contre les soldats de Mérille qu'ils appelaient les chouans. Mais il ne faut

Pages 50-51

Pas mettre cet acte sur le compte de ces vrais Chouans qui, pendant de longues années avaient combattu pour la défense de leur religion et de leur Roi légitime. Malheureusement dans nos contrées, vers la fin de la Révolution il s'organisa des bandes de pillards qui prirent le nim de chouans et se servirent de ce nom pour terroriser le pays et commettre toutes sortes de brigandages.

On dit que Mérille fut arrêté quelques années plus tard et mis à mort, ainsi que Georges Cadoudal, vers 18/04.

2-État religieux.

En 1789, nous trouvons le clergé paroissial de Bais ainsi composé : M. Vavasseur, curé, M.M. Lair de la Motte et Guiet, vicaires.

M. Jean-François Vavasseur, fils de Vavasseur sieur de la Croix et de Marie Pavy à la Chesnaie en Izé, avait été vicaire de Monsors près Alençon. Le 24 mars 1784 il prit possession de la cure de Bais. Les vicaires de Bis en 1784 étaient M.M. Colombu et Grippon. M. Jean Colombu devint bientôt vicaire au Horps puis curé intrus de cette même paroisse. Après la terreur, il habita Lassay où il vivait misérablement en exerçant la profession d'instituteur public. Il se rétracta en 1803, obtint, à force d'instances, de rentrer dans le ministère et mourut en 1809 curé de Monthoudon dans la Sarthe. Son confrère Siméon Grippon passa bientôt à Sablé où le trouva la Révolution. IL refusa tout serment et mourut curé concordataire de Loiron le 20 septembre 1809. Comme témoin à l'installation de Vavasseur se trouvent encore les noms suivants : Jacques Asse, René Boudier, Jean Jardin et Jean Bruneau marchands, J-B, Brosset maître d'hôtel.

Certains auteurs disent que M. Vavasseur prêta serment à la Constitution civile du clergé. D'autres disent qu'il refusa ce serment. Voici ce qu'on lit aux registres de la municipalité de Bais : *Je soussigné, curé de la paroisse Notre-Dame de Bais, déclare que, pour me*

Pages 52-53

conformer au décret de l'assemblée nationale du 27 novembre dernier, sanctionné par le Roy le 26 décembre suivant, mon intention est de faire dimanche prochain 13 du présent mois le serment ordonné par ledit décret - A Bais au greffe de la municipalité le 9 février 1791. Signé : Vavasseur curé de Bais. Puis on lit : *le 13 février 1791, à l'issue de la grand'messe dite et célébrée ce jourd'hui, en conséquence de la déclaration ci-dessus, M. Vavasseur curé de ce lieu, a juré de veiller avec soin sur les fidèles de la nation, à la Loi et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy, et ce, en présente des officiers municipaux, notables et cytoiens de ladite paroisse…. Michel Desnos, René Bedouet, Marin Foucher, Guillaume Bellanger, François Rayon, de ce enquis ont déclaré ne savoir signer. Ont signé : Huard, maire, J. Huet, Gervais Hareau, Jean Bruneau, Michel Breteau, F. Guyot, C. Lair-Lamotte fils aîné, P. Bouchard, Jacques Asse, Julien Huet procureur de la commune, J. Loupy, secrétaire greffier.*

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que M. Vavasseur fut enthousiaste des meures révolutionnaires, sans en excepter la Constitution civile du clergé. Il put se maintenir à Bais jusqu'à la Terreur, apostasia le 250 janvier 1794. Mis il se rétracta en 1795 et disparut. Nous ne savons ce qu'il devint pendant quelques années. Il reparut à Bais vers l'an 1800 et signa quelques actes du ministère sacerdotal. Puis au Concordat, il fut nommé desservant de Montigny-et-Chassé dans la Sarthe où il mourut en 1808.

M. Jean-Michel Lair de la Motte, né à Saint-Martin de Mayenne le 20 décembre 1765 était vicaire à Bais depuis le 27 juillet 1790 en remplacement de M^{r}. J. Madeleine qui venait de passer à la cure de Champgénéteux. Comme M. Vavasseur, le jeune vicaire se déclare partisan des idées nouvelles. Il prêta le serment

Pages 54-55

schismatique de la Constitution civile et tous les autres serments exigés au cours de la Révolution, sans jamais se rétracter. Elu à la fin de juillet 1791, curé de Jublains, il se fit installer le 14 août. Mais, après moins d'un an, il revint à Bais où il apostasia le même jour que son ancien curé, et ne reprit jamais aucune fonction ecclésiastique. Son républicanisme ardent le fit nommer commissaire du Directoire exécutif. En cette qualité il prit les armes contre les Chouans. Vers la fin de 1799, au cours d'une expédition contre ceux-ci, il fut assommé et mourut quelques jours après dans la maison qu'il habitait ordinairement, maison située sur la grande rue du bourg de Bais et qui fait le coin à droite sur la petite rue qui monte aux Petits Champs.

M. René Joseph Guiet, du même âge que M. Lair, et venu à Bais vers la même époque, eut une conduite toute différente. Il refusa tout serment même restrictif, et ne voulut faire à cet égard aucune déclaration devant la municipalité. Il partit d'assez bonne heure pour l'Allemagne, d'où il passa en Italie, et devint précepteur du fils du doge de Venise. Rentré en France en 1802 il fut successivement curé de la Milesse, de Ballon, de Malicorne, de Changé-lès-le-Mans, et mourut le 23 novembre 1844, chanoine honoraire du Mans. On dit que M. Guiet qui avait été aussi aumônier dans l'armée de Condé, venait quelquefois de sa cure de la Milesse pour monter dans la chaire de St Julien au Mans pour y célébrer la gloire du grand Napoléon. Il mourut âgé de 79 ans.

Nous ajoutons les noms de quelques prêtres qui se trouvent rattachés à Bais au moment de la Révolution.

Nicolas Huet, né à Saint-Thomas-de-Courceriers appartient un peu à Bais par ses parents Julien Huet et Catherine Métairies qui

Pages 56-57

Demeuraient à la Vaudelle en 1780. C'est probablement dans cette famille que fut cachée et conservée pendant la Révolution la relique de Ste Anne dont nous parlerons plus loin. Nicolas devenu prêtre fut nommé vicaire à Bonnétable, prit ses grades universitaires, fut promu en janvier 1759 curé de Sargé-lès-le Mans, chanoine de la cathédrale et, en 1767, promoteur du chapitre. Ayant refusé tout serment à la Constitution, il fut arrêté en 1792, conduit à Nantes le 3 août et enfermé au château de cette ville. Tombé malade, il fut transféré à la maison des Carmélites. Carrier le fit jeter dans la Loire dans la nuit du 3 au 4 novembre 1793.

La famille Boudier avait deux clercs : René-marin et Jean-Baptiste-Marin, tous deux tonsurés au Mans le 23 septembre 1780. Nous ne savons ce que devint René mais Jean-Baptiste Boudier fut chartreux à Notre-Dame du Parc en Charnie. Il refusa tout serment à la Constitution, fut déporté en 1793 à l'ile de Jersey, rentra plus tard e France et mourut au sein de sa famille.

M. Joseph-Louis Lefebvre-Dubourg, né à Fougerolles en 1751, fut successivement vicaire à Izé, à Torchamp et à Châtillon. Dans ce dernier poste, il fit serment avec préambule, se rétracta dès 1792 et prit le parti de s'exiler en Angleterre. Lors de la paix, il vint exercer le ministère à Bais dont il fut nommé vicaire en 1803. Il moutut curé de Tresson en 1808.

Terminons ce chapitre en parlant de la relique de Ste Anne. François Ory, prêtre originaire de saint-Thomas-de-Courceriers, était devenu, en 1670, administrateur de l'égliseSt Eustache à Paris. En cette année il se procura, par nne d'Autriche, un ossement du doigt de Ste Anne, mère de la Ste Vierge. Cet os fut enfermé (13 juillet 1670) dans un reliquaire en argent et François Ory en fit don à sa paroisse natale. Sur le reliquaire on lit : *Reliquaire de Ste Anne, d^{né} par Mr F. Ory, P. et Ad^{teur} à St Eustache, Paris, 1670.*

Pages 58

Ce fut l'occasion d'une Confrérie régionale et populaire. Clément XI accorda des indulgences en janvier 1717. Les associés communièrent le jour de leur admission et quatre fois par an, célébraient le jour Ste Anne et assistaient à la procession du deuxième dimanche du mois. Cette relique avec son reliquaire fut cachée et conservée, pendant la Révolution par une famille de Bais dont on ne dit pas le nom (probablement à la Vaudelle comme nous l'avons dit précédemment). Cette relique a été solennellement reportée à Saint-Thomas où une procession très suivie a lieu le 26 juillet de chaque année.